

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 54

MONTRÉAL, LE JEUDI 13 MARS 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Les baronnies locales

Il y a trop de municipalités au Québec. Tout le monde en convient aisément. Pourtant, chaque fois qu'il est question de les regrouper — le verbe fusionner est tabou —, on jette les hauts cris, on proteste, on s'inquiète. Tant et si bien que toute réforme substantielle, y compris celle du ministre Rémy Trudel, semble vouée aux gémonies.

Depuis au moins une trentaine d'années au Québec, tous les gouvernements ont fait état de la nécessité impérieuse de regrouper les communautés locales. Non pour le simple plaisir d'en réduire le nombre mais pour les rendre plus souples et efficaces, aptes à rendre les services de plus en plus nombreux et complexes que les citoyens attendent de leurs élus. Pour toutes sortes de raisons — les barons locaux s'accrochent à leur petit pouvoir, sur lequel les élus provinciaux et fédéraux s'appuient par ailleurs pour consolider le leur —, les velléités réformistes finissent en minables chicanes de clochers.

La féodalité à la vie dure. Le slogan «une île, une ville» du maire Jean Drapeau s'est buté aux fiefs séculaires, aussi bien dans l'ouest que dans l'est de l'île de Montréal, de sorte que la simple mise en commun de services essentiels reste fantomatique. Pourtant, une autre grande île, l'île Jésus, dont le ministre Pierre Laporte a forcé le regroupement en 1965, a bénéficié énormément de ce coup de force gouvernemental. On a invoqué l'autonomie bafouée, l'indépendance mise au pilori. Mais qui voudrait revoir le cauchemar antérieur d'une dizaine de baronnies jalouses?

D'autres cas sont restés célèbres. Pour alimenter la crainte populaire, les libéraux font état du regroupement forcé de Baie-Comeau et de Hauterive, à la fin du gouvernement Lévesque. Mais si la fusion de ces deux villes jumelles fut si laborieuse, n'est-ce pas avant tout parce que la partisanerie s'en est mêlée? Qui, dans toutes les régions québécoises, ne connaît pas de ces petites villes riches dont les «boss» mettent tout en œuvre pour qu'elles ne soient pas fusionnées au faubourg des ouvriers? Qui ne peut évoquer un patelin qui lui est cher et refuse tout amalgame avec la municipalité de la campagne ou de la paroisse?

Plutôt végéter que se greffer!

Il y a des cas aberrants. Dans la région de Québec, par exemple, on voudrait bien que la Commission de la capitale nationale intervienne plus massivement — qu'elle dépense plus d'argent en somme — ainsi que les libéraux l'ont réclamé à leur congrès de la fin de semaine, mais sans toucher aux suzerains qui ont découpé le territoire en une multitude de bourgs autonomes. Tant et si bien que la ville-centre donne des services à des communautés éparpillées; superbes, elles récoltent les avantages, laissant les problèmes à la capitale elle-même. Elle est quand même capable d'un pied de nez formidable: sa police traverse Sillery, Sainte-Foy et Cap-Rouge pour assurer la sécurité publique à la lointaine banlieue de Saint-Augustin...

Toutefois, avant de s'attaquer aux multiples incongruités des villes plus importantes et des MRC, trop nombreuses, le ministre des Affaires municipales a mis au point un ambitieux programme de regroupement des petites municipalités. Bien accueillie en juin dernier par l'UMQ, qui représente les localités plus peuplées, mais vivement critiquée par l'Union des MRC, organe des petites villes, villages et municipalités de campagne, la carte proposée par Rémy Trudel a fait l'objet de longues consultations publiques et d'une révision sérieuse. Si l'opération se déroule comme on le souhaite, 411 municipalités n'en formeraient plus que 176 dans quelques années.

Cet objectif, pourtant bien balisé, est rempli d'obstacles. Bien des élus locaux y voient un stratagème de Québec pour leur transférer des responsabilités supplémentaires sans les ressources financières adéquates. Il est vrai qu'au moment où il se débat lui-même avec des déficits énormes, le gouvernement ne fait pas preuve d'une immense générosité. Il n'en reste pas moins que les incitations financières, prévues dès juin dernier, ont été enrichies depuis lors. Ce n'est pas le pactole, mais l'effort du Trésor québécois reste quand même substantiel et équitable.

Dirigée par M. Jacques O'Bready, la Commission de consultation qui a sillonné le Québec a permis d'identifier des irritants et des lacunes. Par exemple, des réformes achoppent souvent parce que les bobards ont la vie dure et que l'information ne circule pas comme elle le devrait. Les roitelets ont beau jeu pour asséoir leur autorité, si factice soit-elle. Des essais antérieurs de regroupements municipaux n'ont pas résisté à l'assaut jumelé des hobereaux locaux et des «politicaillers» qui continuent de diviser pour mieux régner à leur guise.

La vie de quartier est précieuse, la communauté d'appartenance n'a pas de prix. Avec les moyens qui sont désormais les nôtres, il y a moyen de la préserver, de l'enrichir même, sans que les vassaux doivent payer un lourd tribut à des seigneurs d'un autre siècle. Ces chauvins finissent presque tous par ériger des monuments à leur gloire, éphémère.

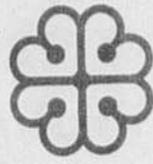
Assez étudié et tergiversé, il faut regrouper et fusionner, passer rapidement de 1400 à moins de 500 municipalités!

MÉTÉO		
Montréal	Québec	
Ensoleillé. Froid.	Ciel variable. Froid.	
Max: -7 Min: -14	Ventoux.	
	Max: -18 Min: -8	
	Détails, page A 4	

INDEX	
Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... B 5
Avis publics... B 4	Les sports..... B 4
Bourse..... B 2	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
Économie..... B 2	Politique..... A 5
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

**MONTRÉAL**

La Ville contrevient à sa propre Charte, page A 3



**ÉCONOMIE**

Claude Blanchet veut redynamiser la SGF, page B 2

**LES RÉGIONS**

Ruée sur le crabe dans le golfe Saint-Laurent, page B 1



Yves Michaud (à gauche), auteur de propositions sur l'administration des banques qui font beaucoup discuter, a été au centre de l'assemblée annuelle de la Banque Nationale hier à Montréal. Le président de la BN, André Bérard, (à droite), a «louangé» M. Michaud pour sa ténacité, pour le respect et la politesse qu'il a manifestés à l'égard des membres du conseil de la banque. En somme, tout le monde était content.

## Les actionnaires de la BN se montrent sensibles aux arguments d'Yves Michaud

Sa proposition sur la séparation du pouvoir entre la présidence et la direction recueille 27 % des votes exprimés

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Les actionnaires de la Banque Nationale ont rejeté chacune des cinq propositions soumises par Yves Michaud. Mais pour celui qui se désigne maintenant comme le «Robin des banques», il s'agit en fait d'une victoire pour les actionnaires et pour la démocratie au sein des grandes entreprises à capital public.

«Je suis très heureux, très enthousiaste. C'est le début d'un temps nouveau», a dit Yves Michaud lors d'une rencontre de presse tenue à l'issue de cette longue assemblée où des dizaines d'actionnaires sont intervenus pour appuyer, que les propositions présentées par M. Michaud, qui la position des dirigeants de la Banque Nationale.

«C'est extraordinaire. Nous avons obtenu 27 % des votes [exprimés] sur la séparation du pouvoir. Ce sont des résultats inespérés», a soutenu M. Michaud.

Cette proposition, qui voulait que la présidence du conseil d'administration de la banque ne soit pas comblée par un de ses dirigeants, ce qui signifiait en clair que le chef de direction André Bérard devait cesser d'occuper la présidence du conseil, lui tenait particulièrement à cœur. Cette proposition a recueilli 27 % des votes exprimés, soit 24 % des suffrages, tandis que 10 % ont inscrit leur abstention, dont la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et que 66 % des actionnaires l'ont rejetée, suivant en cela le mot d'ordre des membres du conseil de la banque.

Les dirigeants de la Banque Nationale se sont prêtés de bonne grâce à cet exercice inusité de démocratie qui a débuté à 8h30 hier matin pour se terminer à 13h30. C'est un des membres du conseil, Paul Gobeil, et nouveau président du Comité de régulation d'entreprise de la banque, qui a remplacé M. Bérard pour mener les débats sur les propositions de M. Michaud. La Banque Nationale n'a pris aucun risque: toutes les propositions soumises à l'assemblée ont été votées séparément par scrutin secret.

«Il n'y a pas de perdant», conclut le président André Bérard

Au cours de la conférence de presse qui a suivi, le président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale, André Bérard, a «louangé» M. Michaud pour sa ténacité, pour le respect, également, et la politesse qu'il a manifestés à l'égard des membres du conseil de la banque. «C'est une victoire de la banque, de la démocratie et des actionnaires de la grande entreprise», a-t-il résumé.

«Je refuse de dire que les propositions de M. Michaud ont été battues. Ce n'est pas une bataille entre M. Bérard et M. Michaud», a dit le banquier. «Il n'y a pas de perdant.»

Une des propositions de M. Michaud voulait que les fournisseurs de la banque — ses conseillers juridiques, ses comptables ou autres — ne puissent faire partie du conseil de la banque. Cette proposition a recueilli 16 % des voix exprimées.

M. Michaud proposait également que le programme d'endettement des employés de la banque, qui leur per-

VOIR PAGE A 8: BN

## Alerte rouge pour cinq magasins Eaton au Québec

La compagnie réévalue 32 de ses 89 magasins

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Eaton a mis 32 de ses 89 magasins au Canada sur la liste des actifs en révision. Sur les 13 magasins situés au Québec, cinq font partie de ce groupe menacé, soit trois dans la région montréalaise, un à Québec et un autre à Gatineau. Le magasin Eaton du centre-ville de Montréal ne fait pas partie de cette liste.

Les magasins visés sont ceux du Centre commercial Montenach à Belœil, du Centre Cavendish et de LaSalle Angrignon sur l'île de Montréal, qui à eux trois fournissent du travail à 200 personnes. Les établissements des Galeries de la capitale à Québec et de celles de Gatineau totalisent pour leur part de 75 à 100 employés. Pour l'instant, aucun de ces emplois n'est éliminé et tous ces magasins fonctionnent tout à fait normalement.

VOIR PAGE A 8: EATON

Lire aussi

■ La revue de presse de Gilles Lesage: le mythe Eaton a la vie dure ..... A 4 +

**Négociations dans le secteur public**

## Optimisme à la santé, mais ailleurs...

Les discussions sur les conventions n'ont pas repris

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les coordonnateurs de négociation du gouvernement et des syndicats du secteur public ont parlé hier des bonifications de retraite, mais ils n'ont pas repris les discussions sur le cœur du problème: les conventions collectives. Pourtant, à la santé, on se dit optimiste du côté des syndicats impliqués: CSN, FTQ, FIIQ et CEQ. Même à la Fédération des affaires sociales de la CSN, pourtant considérée comme une aile radicale du mouvement.

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

**Marie-jo Thério**

## La fille de Moncton

«J'ai toujours eu envie de partir», confie la chanteuse acadienne

Elle passe ce soir en ville, en coup de vent, au Cabaret, dès 20h30. S'agit d'en profiter. Prix Félix-Leclerc, chérie de la critique, la chanteuse acadienne Marie-jo Thério a des ailes, ces jours-ci, qui s'apprentent à battre de nouveau jusqu'en France. *Le Devoir* l'a récemment attrapée au vol à Moncton, sa ville natale, parmi les siens et quelques fantômes.

SYLVAIN CORMIER

Le taxi est arrivé vite. Trop vite, considérant l'appel. Je ne me suis pas posé de questions. Il neigeait à flocons lourds sur Moncton. Le premier spectacle majeur de Marie-jo Thério dans sa ville d'origine m'avait mené au diable, c'est-à-dire jusque sur le campus de l'Université de Moncton, et je voulais retourner sur la *Main* au plus fast. Tiens, c'est weird, remarquais-je: il n'y avait pas deux jours que j'étais à Moncton, invité par l'organisation des ECMA (East Coast Music Awards), et déjà je causais chiac, le *melting pot* de français et d'anglais qu'on parle au Nouveau-Brunswick. Et que chante Marie-jo Thério dans sa plus belle chanson, A Moncton: «Gisèle j'te callais yinque de même à cause c'est boring à soir pis qu'y a rien qui va on à Moncton...»

Sitôt assis, le chauffeur m'a demandé: «Elle était bonne, hein, Marie-Josée?». J'en ai déduit qu'il était au spectacle.

VOIR PAGE A 8: THÉRIO



Marie-jo Thério se prépare à faire un retour en France.

LAURENCE LABAT

# Monsieur Bouchard,

derrière vos chiffres mensongers

« l'augmentation de 1 ou 2 élèves par groupe seulement »  
se cache une autre réalité.

**Au préscolaire et au premier cycle du primaire, ce sera au moins 3 élèves de plus par groupe.**

**Au deuxième cycle du primaire et au secondaire, ce sera au moins 4 élèves de plus par groupe.**

Par exemple, si votre proposition s'appliquait,

M<sup>me</sup> Huot, prof de géographie au secondaire, enseignerait à plus de 200 élèves répartis dans 6 groupes.

M<sup>me</sup> Huot et ses collègues vivraient tout cela dans des écoles où les élèves connaissent des problèmes de plus en plus criants et où les services sont en voie de disparition : psychologues, orthopédagogues, personnel de secrétariat, orthophonistes, services d'entretien, travailleuses et travailleurs sociaux, etc.

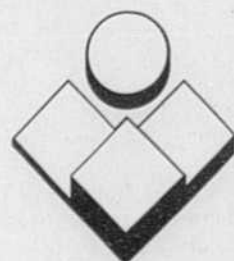
Derrière vos chiffres, il y a des élèves qui demandent

qu'on les écoute,  
qu'on les aide,  
qu'on leur explique,  
qu'on les soutienne,  
qu'on les console,  
qu'on les habille,  
qu'on les mouche,  
qu'on les encourage,  
qu'on les stimule,  
qu'on les soigne et même... qu'on les nourrisse !



**C'est pour tout cela que nous nous opposons à cette attaque à notre tâche qui dégradera davantage les conditions d'apprentissage de nos élèves.**

**CEQ**



**FECS**  
CEQ

Télévision

## Le CRTC veut plus d'émissions canadiennes

PRESSE CANADIENNE ET LE DEVOIR

Ottawa — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé cette semaine à Ottawa un nouveau cadre de réglementation pour tous les distributeurs de services de radiodiffusion au pays, visant à renforcer la présence d'émissions canadiennes à la télévision, en consolidant le fonds d'aide à la production d'émissions canadiennes.

Le CRTC a indiqué que ces mesures visaient « à encourager une juste concurrence qui profite aux consommateurs » par le biais d'un choix accru au sein duquel les émissions canadiennes occuperaient davantage de place.

L'organisme estime qu'il n'y a pas lieu de réglementer les tarifs d'abonnement des nouvelles entreprises entrant en concurrence avec les distributeurs en place. Toutefois, compte tenu de la position dominante des grands câblodistributeurs, il entend continuer à réglementer les tarifs du service de base de ces derniers jusqu'à ce que soit établie une concurrence suffisante.

Le CRTC entend par ailleurs déreglementer le tarif du service de base de tout grand câblodistributeur qui pourra démontrer que 30 % des foyers dans sa zone de desserte ont accès au service d'un autre fournisseur et qu'il a perdu au moins 5 % de ses abonnés au profit de concurrents.

Par ailleurs, les distributeurs devront contribuer à « la création et la présentation d'une programmation canadienne » à raison de 5 % de leurs recettes annuelles brutes provenant de leurs activités de radiodiffusion. L'idée derrière ce projet est d'obliger les futurs distributeurs, notamment les entreprises de téléphonie et celles s'appuyant sur des services par satellite, à verser 5 % de leurs recettes dans un fonds d'aide à l'industrie télévisuelle canadienne, comme doivent le faire présentement les câblodistributeurs.

Le CRTC estime ainsi que le nouveau fonds, créé cette année par la ministre Sheila Copps, bénéficierait de 75 millions de dollars additionnels. Il reste pourtant à voir si le gouvernement, qui y a mis 100 millions cette année, ne retirera pas sa contribution lorsque de nouveaux distributeurs y seront associés. Reste à voir aussi dans quelle mesure les nouveaux distributeurs voudront participer à la gestion de ce fonds, présentement géré par le Fonds des câblodistributeurs et par Téléfilm, avec l'aide du gouvernement fédéral.

Le CRTC croit par ailleurs que, pour pouvoir profiter pleinement de la concurrence, le consommateur devrait pouvoir racheter le câblage intérieur de son domicile pour un prix modique, n'excédant vraisemblablement pas 5 \$, ce qui lui permettrait de raccorder ce câblage au distributeur de son choix.

Au cours de l'été, le CRTC publiera, pour fins d'observations, un projet de règlement donnant effet au nouveau cadre de réglementation. L'industrie et le public pourront ainsi lui faire parvenir leurs commentaires.

La version finale du projet de règlement devrait entrer en vigueur au début de 1998.

EN BREF

### Orphelins dans l'attente

Québec (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard verra ce qui peut être fait « dans le domaine du raisonnable » pour indemniser les Orphelins de Duplessis mais affirme ne pouvoir « rien promettre ». « Nous ne pouvons pas refaire l'histoire », a-t-il déclaré hier à l'Assemblée nationale. En présence des représentants du Comité des orphelins de Duplessis et du Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, les députés membres de la commission parlementaire des Institutions ont pu mesurer le chemin qu'il reste à parcourir avant qu'un premier chèque d'indemnisation ne parvienne à un Orphelin.

### Pédophile accusé

Toronto (PC) — Cinquante nouvelles accusations viennent d'être portées hier contre un ancien manutentionnaire d'équipement impliqué dans le scandale des agressions sexuelles au Maple Leaf Gardens de Toronto. Gordon Stuckless, âgé de 47 ans, faisait déjà face à une accusation de grossière indécence et une autre d'agression sexuelle. Le demandeur initial, Martin Kruse affirme que lorsqu'il était adolescent, Stuckless l'a attiré au Maple Leaf Gardens en lui promettant des billets pour assister aux rencontres sportives et aux concerts, et qu'il l'a agressé sexuellement. En tout, il y a 33 demandeurs.

### Danse-contact: non

Ottawa (AFP) — La Cour suprême du Canada a confirmé hier en appel la condamnation d'un patron de bar de Toronto qui avait autorisé ses strip-teaseuses à danser nues sur les genoux des clients du bar. La Cour a confirmé le jugement contre le patron du Cheaters Tavern à Toronto. Cette décision intervient après une longue campagne nationale de certaines strip-teaseuses contestant la moralité de ces scènes.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Devoir de transparence

## Montréal contrevient à sa propre Charte

*L'avocat de la Ville allègue la Loi d'accès à l'information pour justifier le fait que les états financiers de Stationnement de Montréal ne sont pas rendus publics*

La Ville de Montréal transgresse sa propre loi constitutive en ce qui a trait à la gestion des dépenses d'immobilisation. Mais ce n'est pas là le seul dossier dans lequel Pierre Bourque maintient les citoyens dans l'obscurité.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque se dérobe encore une fois à l'obligation de transparence à laquelle la soumet la loi constitutive de la Ville de Montréal. Depuis un an, le maire Bourque dissimule les états financiers de l'organisme Stationnement de Montréal à la population.

Ce non-respect de la Charte montrealaise a été mis en lumière hier alors que la Commission d'accès à

l'information entendait la cause opposant le Syndicat des cols bleus à la Ville de Montréal ainsi qu'à Stationnement de Montréal. Le Syndicat demandait entre autres de mettre la main sur les états financiers 1995 de Stationnement de Montréal, à qui la Ville a cédé pour trente ans, par contrat, la gestion des parcs de stationnements et des parcomètres.

L'article 964f de la Charte mentionne clairement que Stationnement de Montréal (SDM) est tenu de remettre au comité exécutif ses états financiers au plus tard le 31 mars de

chaque année. Par la suite, ce rapport «est déposé au conseil à la première assemblée qui suit le trentième jour de sa réception par le comité exécutif», peut-on lire.

Mais voilà, M<sup>r</sup> Philippe Berthelet, qui représentait hier la Ville de Montréal, a combattu la Charte devant la Commission d'accès à l'information, donnant préséance au contrat commercial plutôt qu'au droit des citoyens d'être informés. M<sup>r</sup> Berthelet s'est retranché derrière l'article 23 de la Loi d'accès à l'information qui protège les informations financières d'une entreprise privée.

La plaidoirie du procureur de SDM, M<sup>r</sup> Robert Scalesse, a fait écho à ce dernier élément. De plus, il a soutenu qu'aucun lien entre le secteur privé et les corps publics ne pourrait

être réalisé si les entreprises devaient être transparentes.

Incidentement, le gouvernement du Québec étudie présentement un projet de loi concernant la création de sociétés d'économie mixte où le partenariat public-privé sera encadré et où le droit des contribuables à l'information devra être pris en compte.

La concession du stationnement de Montréal a fait l'objet d'une entente particulière approuvée par Québec. Mais malgré l'obligation inscrite dans la Charte de déposer les états financiers au conseil municipal, l'administration Bourque a plutôt choisi de jouer le jeu de Stationnement de Montréal qui a été créé par la Chambre de commerce de Montréal métropolitain.

«On a convenu avec Stationnement

de Montréal que la procédure administrative qui est liée au dépôt des requêtes devant la Commission d'accès à l'information suivrait son cours et que, par la suite, les états financiers devraient être rendus publics», s'est engagé hier Pierre-Yves Melançon, responsable politique du dossier au sein du comité exécutif.

Le président-directeur général de SDM, André David, assure que la gestion des stationnements est maintenant plus efficace. Comment? Il ne le démontre pas. Pas plus d'ailleurs que la Ville. Chose certaine, à la lecture des états financiers 1995 que le Devoir avait rendus publics l'automne dernier, la rentabilité de ce partenariat n'est pas prouvée.

D'aucuns verront dans l'attitude de la Ville de Montréal dans ce dossier

d'importants éléments d'inquiétude quant à la réalisation des projets de privatisation à venir. Quand l'administration Bourque redémarrera le projet de privatisation de l'eau sur son territoire, temporairement freiné par Québec, les Montréalais seront-ils tenus dans l'ignorance comme présentement?

D'ailleurs, seule l'administration Bourque semble s'évertuer encore à parler de partenariat. M. David de SDM ainsi que Luc Benoit de la firme d'ingénierie Tecsub n'hésitent pas à parler de privatisation.

La Commission d'accès à l'information a pris la cause en délibéré et devrait rendre une décision d'ici deux ou trois mois. Le temps que les états financiers pour 1996 soient rendus publics ou cachés.

## Des femmes dans la rue



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PLUSIEURS centaines de femmes ont manifesté au pied de la Tour de la bourse, hier à Montréal. L'endroit avait été choisi comme symbole, pour illustrer le lien qui existe entre les contraintes exercées par les pouvoirs financiers sur les gouvernements et les choix budgétaires de ceux-ci. La présidente de la Fédération des femmes, Françoise David, a demandé aux politiciens un «délai plus raisonnable» pour réduire le déficit, afin de ne pas trop affecter les démunis.

## Commission Poitras

### L'acharnement de l'APPQ contre M<sup>e</sup> Viau retardera le début des travaux

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Le début des audiences publiques de la Commission Poitras, qui enquête sur la Sûreté du Québec, ne se fera pas le 2 avril, comme prévu, en raison des efforts déployés par l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) pour obtenir la récusation de la commissaire Louise Viau, jugée partielle par l'APPQ.

«On sera retardé un peu. Il est probable que cela ne commence pas le 2 avril en raison des énergies devant être investies aux différentes procédures», a indiqué hier la porte-parole de la commission Poitras, Anne Le Bel.

Déboutée par la Cour supérieure qui estimait que l'impartialité de la commissaire Viau ne pouvait être mise en cause, l'APPQ a annoncé hier son intention d'en appeler de cette décision.

Le leader syndical des 3680 policiers de la SQ, Tony Cannavino, a réitéré l'importance qu'il accorde à cette question au point de ne pas exclure un recours en Cour suprême, si nécessaire. Aux trois commissaires de la commission Poitras, l'avocat de l'APPQ, Gino Castiglio, a confié qu'il avait demandé à ce que sa requête soit entendue par la Cour d'appel «par préférence». Il sera fixé le 19 mars.

Selon les informations fournies par M<sup>r</sup> Castiglio, si cette demande était agréée, l'audition pourrait avoir lieu au cours de la deuxième partie du mois d'avril.

Le son de cloche est cependant bien différent du côté de la Cour d'appel où la coordonnatrice Lysanne P. Legault estime que, dans le meilleur des cas, la mise au rôle préférentiel ne pourrait se faire avant le mois de juin, sinon en septembre ou octobre.

Du côté de la commission, on estime pour l'heure que, si l'APPQ ne demande pas à la Cour d'appel d'ordonner la suspension de ses travaux jusqu'à ce qu'une décision ait été prise quant à la commissaire Viau, elle pourra amorcer ses travaux dans l'intervalle. De ce côté-là également rien n'est acquis. Au nom de l'APPQ, M<sup>r</sup> Castiglio a dit ne «pas encore» avoir l'intention de demander un sursis quant aux audiences publiques de la commission. «Nous allons attendre de voir la date retenue par la Cour d'appel. Une demande de sursis sera faite si la date est trop éloignée ou si l'audition préférentielle n'est pas accordée», a-t-il dit.

La commission Poitras a siégé, hier, pendant trois heures pour recevoir les demandes de la vingtaine de personnes, en majorité des policiers, désireuses de participer activement aux travaux de la commission en interrogeant les témoins, notamment.

Parmi ces demandes, se trouve celle de Louise Pagé, sous-ministre associée à la direction générale des services correctionnels, et qui, en octobre 1996, devait se présenter devant le juge Jean-Pierre Bonin, chargé d'enquêter sur certaines activités de la Sûreté du Québec à titre de directrice générale associée à l'administration, à la SQ.

## Rapide de Lachine

### La CUM coordonnera les premiers efforts de protection

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Les municipalités riveraines du rapide de Lachine se disent prêtes à interdire l'accès à certaines parties de cet écosystème aquatique géant aux «jet boats» et motomarines durant la fraie printanière dans le cadre d'une offensive concertée pour le protéger et le développer.

De plus, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) coordonnera ces premiers efforts de protection du dernier grand rapide de Saint-Laurent, même si ce territoire n'aura pas le statut officiel de parc régional. La chose est impossible, a expliqué hier la présidente de la CUM, Mme Vera Danyluk, parce qu'Hydro-Québec refuse de céder à la CUM ses îles au centre du rapide.

La CUM rendait public hier le rapport d'un comité technique qui s'est penché depuis l'été dernier sur l'évolution récente des rapides, «étant donné les menaces causées au milieu naturel dans le secteur des rapides de Lachine par une utilisation de plus en plus intensive et incontrôlée des îles et des rapides» par les réactés flottants, les trains de pneumatiques et, plus récemment, par les motomarines.

Les rapides de Lachine bénéficient depuis 1937 du statut de «refuge d'oiseaux migrateurs». Hydro-Québec avait décidé dans les années 80 de les harnacher pour en tirer 400 MW. Le projet «Archeipel» fut coulé, si l'on peut dire, par l'élection des libéraux en 1985, qui avait promis de le protéger. Depuis, le secteur a été littérale-

ment abandonné par les gouvernements. Des chasseurs ont saccagé au moins une île. Des municipalités ont artificialisé certains secteurs propices à la faune, et un écotourisme de plus en plus lourd s'y développe sous la poussée des entrepreneurs privés.

Le plan d'action de la CUM, qui se veut une intervention préliminaire, n'est pas le résultat d'une analyse scientifique à jour des impacts cumulatifs qui risquent de chasser des espèces de cet écosystème majeur, qui abrite une importante faune ailée et aquatique. Les porte-parole de la CUM ont ainsi admis qu'il a fallu faire vite et avec les connaissances disponibles. On entreprendra les études nécessaires éventuellement, a dit le président du comité technique, Georges Bossé, qui est aussi maire de Verdun et président de la commission de l'aménagement de la CUM.

Le maire de Lasalle, Michel Leduc, devait confirmer de son côté que sa municipalité était en pleine négociation avec les Descendentes du Saint-Laurent pour démanteler cette entreprise vers l'amont du rapide. Il a confirmé que cette société avait acquis un réacté flottant couvert de plus de 45 places, ce qui devrait doubler sa clientèle.

Selon Bob Cordner, qui avait dirigé avec succès la bataille contre le projet Archeipel, la CUM doit empêcher cette augmentation de l'achalandage du rapide tant que son service des parcs n'en aura pas étudié rigoureusement les impacts.

Le rapide abrite une des plus importantes colonies de hérons et de bihoreaux du Québec ainsi que le prin-

Le rapide abrite une des plus importantes colonies de hérons et de bihoreaux du Québec ainsi que le principal site de fraie des grandes truites



NOUVEAUTÉ

ÉTAPES  
D'APPRENTISSAGE  
DU FRANÇAIS

En quatrième secondaire  
Ninon Carmant  
392 pages, 15,80 \$

La nouvelle littérature relève du genre romanesque dont elle a toutes les caractéristiques. Comme le roman, elle est le récit de faits réels ou fictifs (mais vraisemblables), ordinairement tragiques et généralement inconnus. De là vient l'appellation de nouvelle, dans le sens journalistique du terme.

À la vérité, la nouvelle littéraire est un récit imagé, «bref et concentré» qui vise à donner «l'impression de la réalité». Elle se situe entre le roman et le conte. Ce qui la distingue du conte, c'est l'exclusion du merveilleux. Ce qui la distingue du roman, c'est son étendue. Alors que le roman retrace l'évolution des personnages dans le temps, la nouvelle, «simple et brève» met en lumière un seul aspect du personnage. Elle se lit d'un trait, ne comporte pas de divisions en chapitres ou en parties, comme la plupart des romans.

Drame d'une grande densité, la nouvelle littéraire exige concision, netteté, une parfaite maîtrise de la langue et un grand talent de narrateur.

LIDEC inc.

4350, avenue de  
l'Hôtel-de-Ville  
Montréal (Québec)  
H2W 2H5  
Téléphone: (514) 843-5991  
Télécopieur: (514) 843-5252  
Adresse internet:  
http://www.lidéc.qc.ca

«Je peux appeler le samedi? C'est pratique!»



Vous avez des questions au sujet de votre déclaration de revenus, et c'est samedi? Pas de problème! Vous pouvez maintenant nous appeler de 9 h à 13 h.

N'hésitez pas : ayez vos documents à la portée de la main et appelez-nous, même le samedi!

Du 15 mars au 26 avril 1997  
sauf le samedi 29 mars, veille de Pâques  
de 9 h à 13 h

Service en français : 1 800 959-1973  
Service en anglais : 1 800 959-1971

Vous pouvez aussi utiliser notre Système électronique de renseignements par téléphone (SERT). Consultez votre trousse d'impôt pour plus de renseignements sur le SERT.



Revenu Canada

Canada

• LES ACTUALITÉS •

# Sérieux ratés à la protection de la jeunesse

## Politique discriminatoire dans les Laurentides; congestion en Montérégie

Le réseau de la protection de la jeunesse connaît de sérieux ratés en Montérégie et dans les Laurentides, où la DPJ a même instauré une politique discriminatoire qui a eu pour effet de priver de services certains des jeunes à qui elle a le mandat de porter assistance. La situation déraile, plaide la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Et les jeunes sont les premiers touchés.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Pendant neuf mois, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) des Laurentides a agi de façon contraire à la loi en émettant une directive pressant son personnel de ne plus accepter les signalements d'enfants de 16 à 17 ans.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, qui a fait enquête sur cette situation, a dénoncé hier cette directive «inadmissible» et demande à Québec d'intervenir pour éviter que ne se répète ce genre de pratiques.

Hier, M<sup>r</sup> Guy Filion, qui préside

cette commission chargée de voir au respect de la Charte québécoise et des droits des jeunes, a soutenu que cette situation était non seulement inacceptable, mais carrément illégale puisqu'elle oblige le personnel à contourner la Charte des droits et la loi sur la protection de la jeunesse.

La directive de la DPJ des Laurentides, émise le 20 juin 1996, a été retirée — hier seulement — à la suite de l'enquête et des pressions effectuées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Appliquée pendant huit mois, cette directive a tout de même eu pour effet, estimet-on, de faire chuter de 10 % les signale-

ments, privant plusieurs jeunes de 16 à 17 ans de services.

«La directive avait carrément l'effet de bloquer l'accès au système. La rétention des signalements, déjà plus faible que dans d'autres régions, est en baisse depuis trois ans», a expliqué Mme Louise Sirois, du bureau de la Commission dans les Laurentides.

Seuls les jeunes en danger physique immédiat ou pouvant représenter un danger pour autrui échappaient à cette directive instaurée en raison d'une situation «de surchauffe [des] services», comme l'indiquait dans sa directive Alain Blaise, directeur de la DPJ des Laurentides.

D'autres problèmes affectent aussi le réseau de protection de la Montérégie où plus de 200 enfants signalés à la DPJ attendent toujours que leurs dossiers soient évalués. Au moins 66 % de ces jeunes sont en attente d'évaluation depuis plus d'un mois et 50 % n'ont toujours reçu aucun service trois mois après la prise en charge de la DPJ.

«Parmi ces enfants en attente, 81

sont âgés de moins de dix ans et 44 ont fait l'objet de signalements en raison de mauvais traitements physiques ou d'abus sexuels. Ces enfants voient leurs droits lésés et cette lésion est systémique parce qu'elle est généralisée», a précisé hier M<sup>r</sup> Filion.

La direction de la protection de la Jeunesse de la Montérégie doit faire rapport et proposer des solutions avant le 10 avril prochain. Après cette date, la Commission de protection des droits de la personne et de la jeunesse décidera des actions à prendre pour mettre fin à cette situation. Il faut dire que l'engorgement des listes d'attente ne date pas d'hier en Montérégie, où le problème persiste depuis 1979.

Mais M<sup>r</sup> Filion allègue que le réseau de protection de la jeunesse a été mis en place pour intervenir promptement. La commission Harvey, qui a passé en revue en 1991 l'application des mesures de protection au Québec, jugeait qu'une première intervention devait être faite dans les trois jours suivant un signalement, et

que des mesures correctrices devaient suivre dans les 10 à 20 jours.

«C'est notre rôle de dire que des droits sont compromis dans ces deux régions et que le filet de protection sociale comporte des trous importants. Il faut se demander s'il n'y a pas un sous-financement», insiste M<sup>r</sup> Filion, qui ne remet pas en cause la bonne foi des personnes chargées de la protection dans ces régions.

Le président de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec, Laurier Boucher, apporte toutefois un bémol face à la directive décriée par la Commission. «Ça ne veut pas dire que les jeunes de 16 et 17 ans ne reçoivent pas de services parce que les signalements ne sont pas retenus. Ils sont pris en amont et dirigés vers d'autres services dans la communauté», a-t-il dit hier.

Pour justifier ces lenteurs d'intervention, les DPJ allèguent essentiellement les pressions imposées par les contraintes budgétaires et les pertes de postes.

REVUE DE PRESSE

## Le mythe de Eaton à la vie dure

Gilles Lesage  
De notre bureau de Québec

Les énormes problèmes financiers de la chaîne de magasins Eaton's — Eaton au Québec — continuent de retenir l'attention des analystes et commentateurs de la presse anglophone du Canada.

Du Maclean's à The Gazette, en passant par The Globe and Mail et Southam News, chacun y va de ses explications sur les causes de ce désastre, sur ce qui a été fait et sur ce qu'il faut pour remédier à cette catastrophe.

C'est presque un numéro spécial que le Maclean's, le «Canada's weekly news magazine», consacre à cette débâcle. Reportages et chroniques relatent comment les Eaton ont perdu l'héritage de Timothy et leur bataille secrète pour éviter la banqueroute. Pendant des années, le clan discret de la grande famille de Toronto a écarté les rumeurs voulant que la chaîne ait des ennuis. Ils viennent de surgir comme un coup de tonnerre. Non seulement le vieil empire perd de l'argent — 500 millions de dollars dans le rouge —, il est, de son propre aveu, insolvable.

Le directeur Robert Lewis, les columnists Peter C. Newman et Allan Fotheringham en traitent avec éloquence, ainsi qu'en témoignent leurs titres: «Souvenirs d'Eaton's»; «Du mythe dynastique aux simples mortels»; «Quand on fracasse la foi d'un garçon dans les rêves canadiens». «Les dynasties familiales qui ne sont pas nourries comme il se doit périssent. Même les Eaton», déplore Newman.

Henry Mintzberg, le spécialiste montréalais du management, est sceptique au sujet des entreprises, dont Eaton, qui transmettent leur leadership à une famille d'une génération à l'autre. Interrogé par The Globe and Mail, le prof de McGill estime que lorsqu'une entreprise se meurt — on prétend que c'est le cas des magasins à rayons —, il faut la relancer à neuf. «Cela prend énormément de créativité [...] c'est ce qui sépare les adultes des enfants: il ne suffit pas de faire aussi bien que son voisin, il faut une façon tout à fait différente de concevoir les affaires», conclut le célèbre «pur coton» Mintzberg.

Le mythe Eaton à la vie dure, note Konrad Yakabuski dans sa chronique «Montreal» pour The Globe and Mail. Evoquant le choc causé par les mésaventures de la vénérable entreprise, il note que son sort est marqué de couleurs linguistiques et régionales. Il rappelle à cet égard les propos de Gretta Chambers, chancelière de McGill.

Celle-ci, dans sa chronique hebdomadaire à The Gazette, rappelle que francophones et anglophones se sont côtoyés aimablement chez Eaton depuis des générations, depuis 1925 en fait. Elle conteste le stéréotype voulant qu'Eaton se soit fait tirer l'oreille pour donner des services en français. Au contraire, après le Forum, c'est le lieu de rassemblement le plus convivial de la ville.

Mme Chambers conclut ainsi. «Le Centre Molson a fait du Forum un monument historique dont on ne sait au juste que faire. Personne d'autre que les Montréalais ne viendra à la rescousse d'Eaton. Où sont-ils?»

Les problèmes d'Eaton ont commencé quand l'entreprise a perdu son visage humain, déplore Eve McBride dans sa chronique à The Gazette.

Reporter pour Southam News, Bertrand Marotte opine qu'Eaton n'est pas au bout de ses peines, et il conclut: «Ne soyez pas surpris si Eaton est obligé de retourner devant le tribunal à plusieurs reprises et de se rendre à des exigences supplémentaires de créanciers et de banquiers mécontents.»

Columnist pour The Calgary Herald, Catherine Ford estime qu'en coupant dans le service et le personnel, comme Eaton l'a fait, les entreprises se coupent elles-mêmes des affaires. «Il semble que les clients soient les seules personnes mécontentes de ces compressions, en plus de celles qui perdent leur emploi. Il est raisonnable de se demander si Eaton ne se joint pas à une longue liste de détaillants qui se sont eux-mêmes jetés hors du marché.»

Les malheurs de Eaton ne doivent pas nous faire oublier, de façon plus générale et fondamentale, ceux de Montréal. Et les chroniqueurs de The Gazette ne manquent pas de nous les rappeler en long et en large. Une visite à Toronto fait ressortir le triste déclin de Montréal, titre Bill Brownstein, demandant pardon pour son incartade.

Quant à Jay Brian, il se réjouit que le siège social d'Abitibi-Consolidated soit établi à Montréal. Mais il attribue ce choix à l'habileté du premier ministre Bouchard et peut-être, laisse-t-il entendre, au torçage de bras du Québec envers les papeteries. Car, conclut-il avec un analyste de Toronto, à peu près personne ne considère Montréal comme un siège social attrayant, à moins de faire des affaires surtout au Québec. Il en sera ainsi tant que la situation politique restera ce qu'elle est.

La presse



du Canada

# Qu'est-ce que l'identité culturelle?



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Émile Ollivier, Charles Taylor, Francis Dupuis-Déri, Marcos Ancelovici, David Homel et Lise Bissonnette.

PIERRE CAYOUILLE  
LE DEVOIR

Qui a dit que les grands débats intellectuels n'attirent plus les foules? Plus de 150 personnes, dont plusieurs jeunes, se sont entassées mardi soir dans la minuscule librairie montréalaise Olivieri pour assister et participer à une table ronde autour de la notion d'identité culturelle.

A l'occasion de la parution de leur ouvrage L'Archipel identitaire, les auteurs Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri avaient réuni sur une même tribune la romancière et directrice du Devoir, Lise Bissonnette, le romancier et traducteur David Homel, l'écrivain Émile Ollivier et le philosophe Charles Taylor.

Deux questions guidaient la réflexion des panélistes: «Pourquoi l'identité culturelle est-elle source de conflits politiques?» et «Y a-t-il encore une culture nationale?»

D'entrée de jeu, la question de l'identité a été source de conflit entre les participants. Le philosophe Charles Taylor a lancé la discussion en affirmant qu'au Québec, «la distinction entre nationalisme ethnique et le nationalisme civique ne tient pas». On a tort, selon lui, de croire qu'on a franchi un cap en 1960 et que la dimension ethnique du nationalisme a été totalement évacuée. «Il y a toujours une composante ethnique dans le nationalisme québécois», croit-il. La directrice du Devoir, Lise Bissonnette, a soutenu le contraire. À ses yeux, il y a bel et bien eu un passage du nationalisme ethnique au nationalisme civique.

La question de l'identité, a-t-elle fait remarquer, pose avant tout problème au Canada. «Ce pays existe politique-

ment, mais on n'y trouve aucune identité commune. C'est une grande source d'angoisse à Toronto ou à Ottawa. On n'a qu'à lire les quotidiens torontois pour constater à quel point ils sont préoccupés par le désir de se trouver une identité canadienne. Dans des documents fédéralistes préférentiels, on a écrit qu'il fallait «vaincre le souverainisme sur le terrain identitaire.»

Mme Bissonnette se dit par ailleurs allergique à certaines définitions «morales» de l'identité. «La distinction la plus palpable, la plus réelle, pour définir l'identité demeure celle de la langue. Ce n'est pas l'humour ou la manière de faire l'amour qui définit l'identité. C'est d'abord la langue.»

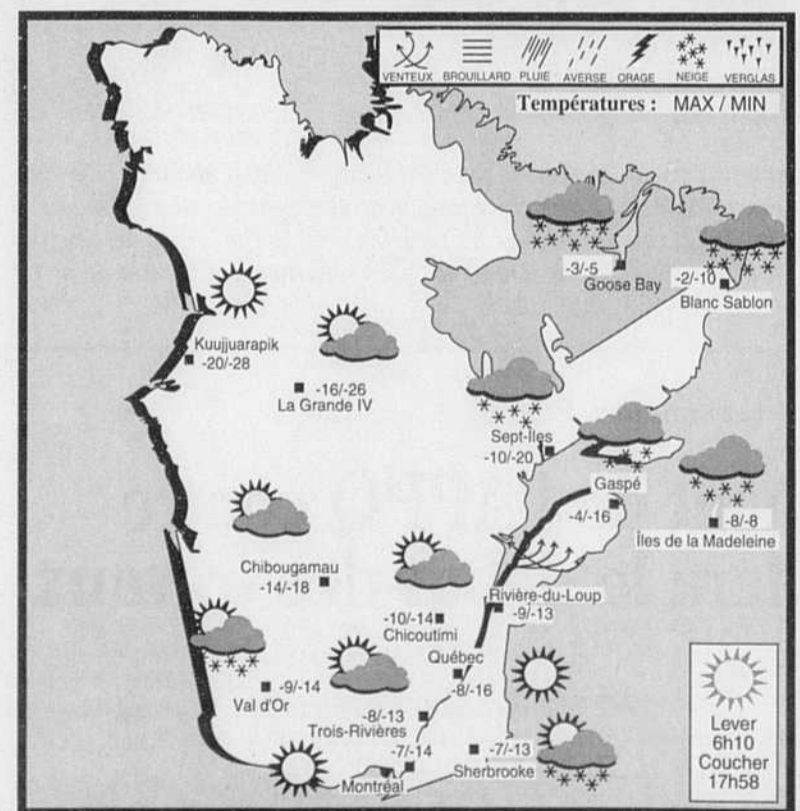
Sur la question de l'existence d'une culture nationale, les participants ont convenu que l'affirmation ou la quête de l'identité collective n'est plus le moteur de la création comme c'était le cas dans les années 60 et 70.

«Aujourd'hui, le roman québécois traverse plutôt une phase de désincarnation», a dit Lise Bissonnette. «Au fil de mes lectures, j'ai réalisé que les écrivains de toutes origines sont animés par les mêmes thèmes fondamentaux», a renchéri l'écrivain Émile Ollivier, avant de paraphraser Régine Robin: «Il n'y a pas d'identité, il n'y a que des papiers d'identité...»

Dans leur ouvrage, L'Archipel identitaire, publié aux éditions du Boréal, Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri ont rassemblé des entretiens menés auprès de Lise Bissonnette, Neil Bissoondath, Alain Finkielkraut, Liah Greenfield, Marek Halter, David Homel, Jean Larose, Amin Maalouf, Philip Resnick, Georges E. Sioui et Charles Taylor.

### LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max -7	min -14	max -2	-6/1	-11/-3



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max -8	min -16	max -3	-7/0	-13/-2

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max -6	min -8	max 0	-12/-6	-14/-6

Météo au soleil  
1 900 565-4000  
95c/minute  
«La météo à la source»  
Environnement Canada

# Le journalisme t'intéresse?

Tu es inscrit à temps plein dans un cégep ou un collège du Québec?

Alors le **Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR** est pour toi.

- Fais-nous parvenir un article critique (au moins 800 mots) sur une manifestation qui concerne la vie sociale et culturelle d'ici: par exemple un film, un livre, un événement culturel ou sportif.
- Parles-en à ton professeur de français car ce concours peut aussi être réalisé dans le cadre de tes cours.

La date limite des envois des textes au journal Le Devoir est le 21 mars 1997. La remise des prix aura lieu en mai 1997.

## À gagner?

Plusieurs prix tels un ordinateur, des bourses d'études ou des dictionnaires, sans oublier la publication de ton article critique dans *Le Devoir*.

Pour en savoir plus au sujet des modalités de participation, informe-toi auprès de ton professeur de français.

LA FONDATION DU DEVOIR

MUSÉE STE WART AU FORT DE L'ÎLE SAINT-HELÈNE

AQPF Association québécoise des professeurs et professeurs de français 1-800-267-0947

loto-québec

Hydro Québec

DICTIONNAIRES LE ROBERT

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

63 députés

Formation de la main-d'œuvre

## Ottawa espère, Québec vitupère

Après une décennie de tergiversations, les négociations se poursuivent dans le dossier de la formation de la main-d'œuvre et la rumour veut qu'une entente soit proche. Entre-temps, cependant, on ne s'entend pas sur le bilan à faire.

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Pour la énième fois depuis des mois, Québec et Ottawa ne partagent pas la même opinion au sujet de l'état des négociations sur la formation de la main-d'œuvre. Alors que le ministre québécois Jacques Brassard niait hier la conclusion prochaine d'une entente, le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, déclarait, lui, approcher du but.

«Nous avons connu beaucoup de progrès au cours des dernières semaines, entre les gouvernements du Québec et du Canada, et je suis confiant que nous arrivons à la fin de ces négociations», a déclaré M. Pettigrew, alors qu'il réagissait à une manchette parue dans la Presse hier.

Invité à commenter la même nouvelle, à Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard, a donné un autre son de cloche. «Non, il n'y a pas d'entente. Les négociations ne sont pas terminées. Il y a encore des enjeux majeurs qui ne sont pas réglés. C'est faux de prétendre que tout est conclu en matière de développement de la main-d'œuvre.»

M. Pettigrew a évité d'être aussi catégorique, jouant sur deux tableaux à la fois.

En anglais, en matinée, il a reconnu qu'il restait «un nombre d'éléments importants sur lesquels on devait s'entendre». Quelques heures plus tard, par contre, il a dit que le journaliste qui écrivait qu'il y a un bel et bien entente semblait bien informé.

Selon le quotidien montréalais, le

gouvernement fédéral aurait accepté que l'entente dure cinq ans et non pas trois, comme le stipulent les ententes qu'Ottawa a signées avec le Nouveau-Brunswick et l'Alberta. Québec, en contrepartie, aurait accepté de se plier aux mêmes taux de financement que ces deux provinces. En matière de langue de service, les deux gouvernements décriraient les services offerts plutôt que de faire référence à une loi particulière.

M. Brassard a soutenu qu'on n'aurait réglé que la durée de la convention entre les deux gouvernements, le transfert des fonctionnaires fédéraux au Québec et quelques autres éléments mineurs. Les négociations achopperaient par contre sur la langue de service et le montant des sommes transférées au Québec.

En ce qui a trait à la langue de service, le gouvernement québécois continue d'insister pour que ce soit la Charte de la langue française qui s'applique alors que le fédéral souhaite que ce soit la loi fédérale sur les langues officielles.

M. Pettigrew a semblé toutefois moins ferme à ce sujet, hier. Quand on lui a demandé s'il exigerait l'application de la loi fédérale, il a esquivé la question ou encore simplement répondu que «c'est une question de qualité de services».

Côté financier, les deux gouvernements seraient à «quelques centaines de millions» de dollars d'une entente, aux dires de M. Brassard.

Le fédéral offrirait 457 millions la première année et 559 millions pour les deux années suivantes. Québec juge cette proposition insatisfaisante. «On demande plus, a indiqué M. Brassard. C'est assez substantiel ce qu'on demande. C'est beaucoup plus que ce qu'il y a sur la table.»

Les négociateurs en chef de chaque gouvernement doivent se rencontrer de nouveau aujourd'hui, à Montréal. Fait inusité, ils seront accompagnés des chefs de cabinet des deux premiers ministres. Hubert Thibault représentera Lucien Bouchard et Jean Pelletier, Jean Chrétien.

Avec la Presse canadienne



PRESSE CANADIENNE

MUNI d'un tout nouveau mandat, le premier ministre albertain Ralph Klein a admis mercredi qu'il ignorait ce qui attend sa province, maintenant libérée de son déficit, au prochain millénaire. «Ce sera le défi de l'avenir», a-t-il lancé, 24 heures après la victoire électorale écrasante de son Parti conservateur, qui a fait élire 63 députés sur un total de 83 à l'Assemblée législative provinciale. «Je mentirais si je disais que j'ai les réponses à toutes et chacune de ces questions.» Tout au long de la campagne, ses adversaires ont accusé M. Klein d'éviter sciemment de parler avec précision de ce qu'il ferait s'il était réélu. Hier, il a laissé entendre que les Albertains devraient se détendre et profiter de la vie dans une province prospère, tandis que le gouvernement conservateur nouvellement réélu maintiendra le cap sur les politiques de compression des dépenses. L'adoption d'un budget sera la priorité du gouvernement à la reprise des travaux de l'Assemblée législative, le 15 avril, a-t-il dit.

Commission de l'éducation

## Les universités réclament un répit

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Compressions, compressions, compressions... Au deuxième jour des audiences de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale consacrées aux universités, les dirigeants universitaires ont continué à conjuguer les compressions budgétaires sous tous les temps.

Ainsi, hier matin, le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, a suggéré au gouvernement de retarder des projets dans d'autres secteurs d'activité afin de permettre aux universités d'absorber les compressions sur une plus grande période.

Les dirigeants de l'Université Concordia ont expliqué que seule une union de toutes les bibliothèques universitaires permettrait de sauver les collections.

Et mardi soir, les dirigeants de l'Université de Montréal ont même évoqué la possibilité d'offrir au premier cycle des cours à des groupes de... 300 élèves.

Le vice-recteur à l'administration de l'Université de Montréal, Patrick Molinari, a expliqué qu'on ne peut réduire de 25 % le budget de fonctionnement d'une université sans qu'il y ait diminution de l'offre de cours, augmentation de la tâche des groupes et «diminution de l'accessibilité en général».

Le recteur René Simard a livré l'exemple suivant: avec 20 % de professeurs disponibles en moins, à la faculté de droit, on songe à entasser 300 élèves pour un cours dans un amphithéâtre.

Au cours des prochaines semaines, l'Université de Montréal mettra d'ailleurs sur pied des tables sectorielles pour discuter du partage de l'enseignement, de la rationalisation de l'offre de cours, de la réduction des banques de cours, et ainsi de suite.

À l'Université de Sherbrooke, faisait valoir hier matin le recteur Pierre Reid, les «standards de qualité de la

formation qui fait sa réputation» seront remis en question en 1997-1998 si les compressions atteignent le niveau appréhendé.

Pierre Reid a insisté sur le fait que c'est véritablement le rythme avec lequel les compressions sont imposées qui fait problème.

Argument similaire repris plus tard par les autorités de l'Université Concordia, qui ont fait valoir que Concordia pourrait s'en tirer si c'est vraiment la dernière année qu'on connaît des compressions majeures, parce que le manque à gagner pourrait être étalé sur trois ans.

Concordia a rappelé qu'elle vient de lancer un très important programme de restructuration, qui vise le regroupement de dizaines de programmes.

Mais le recteur de Concordia, Frederick Lowy, a demandé au gouvernement de revenir sur sa décision de ne pas hausser les frais de scolarité, parce qu'il sera «presque impossible de continuer à offrir des programmes de qualité et des conditions de travail convenables [aux] professeurs et employés si [l'université ne bénéficie] pas d'une certaine marge de manœuvre».

Et pour le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Jack Lightstone, de Concordia, tout le système bibliothécaire universitaire est «en péril majeur». On manque de fonds pour développer les collections, particulièrement aux études avancées, et «une année où on n'achète pas les revues scientifiques, c'est une année perdue pour tout le temps».

Concordia est d'avis que le seul moyen de régler ce problème est de bâtir «une seule bibliothèque universitaire pour le support de la recherche aux études avancées», et comme il est difficile de commencer à bâtir un tel projet avec les quatre universités montréalaises en même temps, Concordia et McGill se sont associées pour mettre sur pied un réseau commun, dans un premier temps.

## Triste journée pour Michel Gauthier

### Il a joué une dernière fois hier son rôle de chef de l'opposition

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le chef sortant du Bloc québécois, Michel Gauthier, pourrait mettre fin à sa carrière politique, une fois son successeur choisi.

C'est ce qu'il a laissé entendre hier, alors qu'il livrait ses impressions sur sa dernière journée à la Chambre des communes à la tête de l'opposition officielle.

«Ça fait un petit pincement au cœur, bien sûr, parce que j'ai aimé bien ça, le travail parlementaire, le travail de premier plan. Ça me plaisait beaucoup. Et aujourd'hui, je pense que c'était ma dernière performance en cette Chambre. Je n'ai presque pas manqué de périodes des questions. Alors ça me touche un petit peu», a-t-il confié aux journalistes.

Il a précisé qu'il réfléchissait toujours à son avenir mais qu'il comptait annoncer sa décision d'ici une semaine ou deux. Bien qu'il s'en soit d'abord défendu, il a fini par admettre que sa décision pourrait être influencée par celui ou celle que les



ARCHIVES LE DEVOIR

Michel Gauthier

membres du parti choisiront comme chef samedi.

«Ce sera un élément que j'intégrerai à ma réflexion», a-t-il répondu. Chose certaine, il se mettra à la disposition du nouveau chef dimanche et lundi prochains, peu importe qui est élu.

Les candidats Rodrigue Biron et Yves Duhaime lui ont déjà fait part de

leur intention de lui faire une place de choix au sein de leur équipe parlementaire. Les autres candidats ne lui ont rien offert du genre, y compris son leader parlementaire actuel, le député Gilles Duceppe.

Interrogé à ce sujet hier, M. Duceppe a maintenu sa position. Il a dit avoir appris cette leçon de M. Gauthier, lors de la campagne au leadership de l'an dernier. «Une des choses qu'il m'a dites à ce moment-là et que j'ai conservée, c'est qu'on ne fait jamais de promesses quand on est en campagne au leadership. Je ne suis pas encore élu. Quand je serai élu, je verrai», a-t-il dit.

M. Gauthier était visiblement ému, tant en Chambre qu'à l'extérieur. Accueilli aux Communes par une longue salve d'applaudissements, il a spontanément avoué qu'il avait «bien de la difficulté à ouvrir les hostilités dans un tel contexte».

Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas manqué de souligner le départ de son vis-à-vis. «Ce sera une grosse perte pour son parti», a-t-il dit.

M. Chrétien, qui fut l'objet de bien des insultes tout au long de sa carrière

politique, n'a pas manqué de féliciter M. Gauthier pour son fair-play. «Malgré la combativité qu'il peut avoir, je peux vous dire que je ne me suis jamais senti attaqué personnellement. On peut avoir des désaccords sur les idées, mais ce n'est pas une personne qui a fait des attaques personnelles», a-t-il noté.

M. Gauthier a reconnu avoir été touché par ces attentions. «Quand on mène un bon combat, on respecte ses adversaires et on souhaite que nos adversaires nous respectent. Et c'est dans des journées comme celle-là, par certains témoignages, qui ne sont pas obligés et qui sont livrés spontanément, que parfois on s'aperçoit qu'au-delà des batailles politiques, on a pu imprimer un certain respect dans un endroit comme la Chambre des communes.»

La Société Québécoise de Science Politique  
en collaboration avec le journal *Le Devoir*

vous invite au débat du jour

À l'heure de la crise  
de l'État providence:

## Qui doit financer les universités ?

Participants :

Hugues Boisvert  
(Auteur de : *L'université à réinventer*, HEC)

Roch Denis  
(Président, Fédération québécoise des professeurs d'université, UQAM)

Jezabelle Palluy  
(Présidente, Fédération des étudiants du Québec)

John Trent  
(Président sortant, Société Québécoise de Science Politique, Université d'Ottawa)

Judi, le 13 mars 1997

à 17h

Université du Québec à Montréal  
Pavillon Judith-Jasmin  
Salle J-2940

Étudiants (avec carte) : 2\$ Autres : 5\$

Pour information : (514) 987-3000 poste 4582#

DÉBAT PUBLIC

L'ÉTAT DES  
RELATIONS  
PROFESSIONNELLES  
Traditions et perspectives  
de recherche



Sous la direction de  
Gregor MURRAY, Marie-Laure  
MORIN et Isabel Da COSTA

Un ouvrage de référence  
qui rassemble les plus  
grands spécialistes du do-  
maine du travail pour  
faire le point sur les trans-  
formations qui touchent  
le marché de l'emploi.

620 pages + 50 \$

EN VENTE  
CHEZ VOTRE LIBRAIRE

ou chez  
Distribution de livres UNIVERS  
Tél. (418) 831-7474 ou  
1 800 859-7474  
Télé. (418) 831-4021

NOTRE NOUVELLE COLLECTION  
PRINTEMPS-ÉTÉ 1997  
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 15 ans



COSTUMES  
importés d'Italie  
au prix de gros

100 % laine

Coupe exclusive  
De 299 \$ à 475 \$  
le costume

Du lundi au vendredi  
De 9 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h  
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,  
Suite 200, Montréal  
(514) 861-3636

# Cahier spécial

22 mars 1997

## Formation de la main d'œuvre

Tombée publicitaire: le vendredi 14 mars 1997

LE DEVOIR

## É D I T O R I A L

## Une Alberta fidèle

Michel Venne

Les électeurs albertains ont reporté au pouvoir, mardi, Ralph Klein et son équipe conservatrice. Mais il faut se garder de voir dans la méthode Klein une panacée exportable.

**L'**Alberta est une province fidèle qui aime les gouvernements forts. Le Crédit social a régné sans partage de 1935 à 1971, avant de céder le pas aux conservateurs qui détiennent le pouvoir depuis ce temps sans être inquiétés, sauf en 1993. Aux élections de mardi, Ralph Klein a augmenté sa majorité à l'Assemblée législative de la plus américaine des provinces canadiennes. Sans revenir aux années Lougheed où l'Alberta a flirté avec le parti unique, l'électorat a amputé de tiers le nombre de sièges détenus par l'opposition. Si sa victoire n'est pas aussi éclatante que prévu, avec 63 sièges sur 83, M. Klein a les coudees franches.

Le populiste conservateur doit certes en partie son succès au fait qu'il a respecté sa promesse d'éliminer le déficit de la province qui était, en 1992, le plus élevé per capita au Canada. Pour l'année en cours, l'Alberta affiche même un surplus de 2,2 milliards. Les électeurs albertains sont donc reconnaissants à M. Klein pour la politique d'austérité qui fut la sienne. Le gouvernement a réduit de 20 % le nombre d'emplois dans le secteur public, de 5 % le salaire des fonctionnaires qui sont restés. Il a fermé 2000 lits dans les hôpitaux. On trouve quelque 40 000 assistés sociaux en moins sur les listes albertaines, dont 4000 auraient tout simplement quitté la province.

Les élections de mardi ont porté davantage sur le passé que sur l'avenir. M. Klein a mené une campagne sans éclat, sans faire de promesses. Personne n'a d'idée claire de la façon dont l'ancien maire de Calgary prévoit utiliser les surplus budgétaires qui s'annoncent: rembourser la dette, réduire les taxes

ou réinvestir dans des services publics durement touchés depuis quatre ans? M. Klein a carte blanche, réélu plus par fidélité que pour ses projets de réforme.

Deux éléments de conjoncture ont joué en la faveur de cette ancienne vedette de la télévision locale. Premièrement, la conjoncture économique, notamment le prix élevé du baril de pétrole, lui fut très favorable. L'Alberta tire 20 % de ses revenus des redevances sur les richesses naturelles. Deuxièmement, l'opposition aux politiques de Ralph Klein a été léthargique. Depuis quatre ans, il n'y a à toutes fins utiles pas de débat public dans cette province sur la façon de gérer l'État. En 1993, Ralph Klein a volé le programme des libéraux de Grant Mitchell. Les conservateurs se dirigeaient vers la défaite, usés par 20 ans de pouvoir. Mitchell recommandait une cure d'amaigrissement. Klein, meilleur populiste, s'en est emparé en même temps que du pouvoir. Il laissait le Parti libéral dans la situation de pouvoir difficilement critiquer une politique qui était la sienne.

Ladite «révolution Klein» a réussi en Alberta parce qu'elle collait à des valeurs largement partagées dans la société albertaine, surtout en zone rurale, où le PC a 31 députés sur 32 sièges. Ceux qui voient dans la réélection de Klein une recette devraient déchanter.

La méthode Klein, qui a consisté à frapper vite et fort tous les secteurs de la société, n'est pas forcément exportable. On le voit en Ontario où le gouvernement Harris doit affronter une société plus complexe et une opposition mieux articulée. Le gouvernement néo-démocrate de Roy Romanow, en Saskatchewan, a lui aussi atteint l'objectif de réduire le déficit à zéro mais par d'autres moyens, y compris des hausses de taxes. À chaque société sa méthode.

Ladite «révolution Klein» n'est guère exportable au Québec.

## La guerre aux motards

Jean-Robert Sansfaçon

**I**ly a de quoi hurler à la lecture de la déclaration du chef d'une bande de motards criminalisés au lendemain de l'attentat survenu devant la forteresse du groupe, à Saint-Nicolas: «Si la Ville nous fait une offre raisonnable, on part d'ici tout de suite. Mais qu'on ne nous mette pas de bâtons dans les roues: c'est conditionnel à l'achat de l'autre maison», aurait répondu le Hells Marc Pelletier à un reporter du Journal de Québec, avant de conclure: «C'est sûr que ça ne ferait pas l'affaire de la police parce que c'est plus dur à surveiller, mais si le maire avait mis ses culottes, le problème serait réglé.» Oui, il y a de quoi hurler devant une telle arrogance, et compatir avec les voisins en se demandant comment il est possible que des bandits notoires aient toujours pignon sur rue et vivent sans être ennuyés des fruits de leurs crimes.

Chaque fois qu'un incident du genre se produit, l'idée d'une loi antigang refait surface. Une loi établissant clairement que le seul fait d'appartenir à un groupe jugé illégal suffirait pour être condamné.

Mais, première question, qui est assez naïf pour croire qu'on mettrait fin aux activités de la mafia ou des Hell's à partir du moment où de telles organisations seraient déclarées illégales?

Contrairement aux groupes politiques terroristes, il est plus facile de suivre et de combattre les activités d'individus qui opèrent au grand jour, tels les motards, que celles des groupes clandestins.

Bien sûr, de là à leur mettre la main au collet, il y a une marge, mais que des efforts massifs et concertés de la part des forces policières sont en mesure de combler, comme on l'a vu depuis un an dans la région de Montréal. Si le travail n'a encore donné que peu de

résultats à Québec, c'est qu'on vient à peine d'y mettre les énergies nécessaires... et qu'on part de loin. Les élus de la Communauté urbaine de Québec peuvent toujours critiquer le ministre de la Sécurité publique, ils doivent d'abord faire leur examen de conscience, la police de Québec n'ayant pas acquis la réputation d'être à l'avant-garde de la lutte au crime organisé.

Une autre raison de se montrer réticent à l'idée d'une loi antigang, c'est qu'il vaut mieux y réfléchir sérieusement avant d'abandonner autant de pouvoirs aux mains des autorités judiciaires, politiques et policières. Il y a les motards et la mafia, certes, mais ces groupes n'expliquent qu'une infime portion des crimes commis dans une année et surtout, ils ne constituent qu'une poignée d'organisations dans la société. Laisser à l'État le soin de déterminer celles qui ont le droit d'exister, voilà qui ouvre la porte à bien des excès. En 1970, nos très démocrates autorités politiques, policières et judiciaires n'ont-elles pas abusé en toute complicité d'une loi conçue en temps de guerre, et mis sous arrêt des centaines d'individus soupçonnés, à tort, d'être des sympathisants du FLQ? Les Hell's n'ont rien à voir avec la politique, vrai, mais les lois sont là pour durer, et il est tentant de les utiliser.

En ouvrant les hostilités de façon aussi fracassante, les groupes de motards ont montré qu'ils n'avaient pas froid aux yeux, mais ils ont aussi fait la preuve de leur vulnérabilité. Aux autorités politiques et aux forces policières de profiter de la situation pour donner un grand coup. Si l'opération échoue, il sera toujours temps d'apporter des amendements à la loi qui aillent dans le sens d'un renforcement des pouvoirs de la police. Ce qui n'est toujours qu'un mal nécessaire de plus en démocratie.

## L E T T R E S

## La rémunération médicale

Tous les médias ont récemment fait écho à l'avis du Conseil médical du Québec (CMQ) qui proposait au ministre Rochon d'obliger chaque patient à s'inscrire auprès d'un médecin et à y être fidèle pendant un an (la capitation). Précisons qu'avec ce mode de rémunération, les frais d'une consultation chez un «concurrent» seraient à la charge des personnes et non plus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

La Coalition Solidarité Santé a maintes fois plaidé en faveur d'une révision du mode de paiement des médecins. Un sondage SOM indiquait clairement que la population privilégiée le salariat des médecins. Là où ces deux propositions (capitation et salariat) convergent, c'est sur la nécessité de revoir le paiement à l'acte. Et c'est tant mieux. Mais tout n'a pas été dit. La formule de capitation déposée par le CMQ soulève de nombreuses questions.

Qui seront les véritables gagnants de cette nouvelle formule? Les médecins? Sûrement. Sinon, ils n'auraient pas déposé cette proposition. Le gouvernement? Peut-être puisque toute consultation «délinquante» ne serait plus à la charge de l'État québécois.

La population? Aucune preuve n'est faite en ce sens. Une clientèle captive peut-elle être gagnante?

Selon le président du CMQ, la capitation permettrait d'améliorer la qualité du rapport médecin-patient, d'assurer une continuité sans les soins et de mettre fin à une certaine forme de gaspillage. Y a-t-il là un véritable problème puisque déjà 80 % de la population a un médecin de famille, selon les données mêmes de la Fédération des omnipraticiens? Le vrai problème n'est-il pas le fait que 30 % des gestes médicaux sont sans effets positifs pour les patients? N'est-ce pas dans la révision de la pratique médicale que se trouvent d'une part des économies, et d'autre part l'amélioration de la relation patient-médecin? Et en quoi la capitation solutionnerait-elle ce problème?

Enfin, la capitation pose un énorme problème de fond. Au nom de quoi accepterions-nous que, sur recommandation du CMQ, le gouvernement limite la portée d'un article de la Loi de la santé et des services sociaux, qui reconnaît à chaque citoyen le droit de choisir son professionnel?

S'il est évident que le paiement à l'acte doit être revu, il est également certain que cela ne doit pas se faire dans une officine gouvernementale où seuls les médecins et le gouvernement auront droit au chapitre. Une telle révi-

sion implique que toutes les autres options telles que le salariat et la vacation (paiement par bloc d'heures) soient mises sur la table et qu'un véritable débat public ait lieu. La population a son mot à dire. Les médecins et le gouvernement doivent l'entendre.

Marie Pelchat  
Montréal, 24 janvier 1997

## La densification du territoire

Pour freiner l'étalement urbain dans la grande région de Montréal, faudrait-il une loi qui favoriserait la densification du territoire avec, par exemple, un minimum de 15 habitations par acre (37/hectare)?

Marc Williams  
Montréal, 21 février 1997

## Un aéroport pour qui?

Dans la furie des discussions «Dorval-Mirabel», qui a parlé, qui même a pensé aux usagers? Pour prendre un vol nolisé partant en après-midi de Mirabel, il faut quitter le nord ontarien la veille, sinon l'avant-veille. Un aéroport, c'est pour les voyageurs, non?

Gisèle Roy  
Timmins, Ontario, 25 février 1997

## LE V DE LA VICTOIRE...



O P I N I O N

## Le travail des médecins experts

RAOUF ANTOUN

Le texte a également été signé par une quinzaine d'autres médecins membres du Bureau d'évaluation médicale de Montréal.

**D**epuis quelque temps, les médecins experts en général, incluant ceux qui œuvrent au sein du Bureau d'évaluation médicale (BEM), font l'objet de critiques acerbes de la part de certaines organisations syndicales.

Déjà à l'automne 1996, l'émission Enjeux se chargeait de contribuer à cette offensive syndicale en présentant une information biaisée, empreinte de sensationnalisme, dans le but évident de ternir la réputation des médecins du BEM et de miner leur crédibilité.

D'ailleurs, même si cette émission était préparée depuis plusieurs mois, sa diffusion a coïncidé, comme par hasard, avec une manifestation organisée par la CSN, quelques jours avant le dépôt du projet de loi 79, modifiant la Loi sur les accidents de travail. Le téléguidage de l'émission ne laisse aucun doute quant à l'objectif visé et ne fait pas particulièrement honneur au service d'information de Radio-Canada.

Tout récemment, dans un article publié à la page «Idées» du Devoir, voilà qu'un représentant de la CSN, à défaut d'une quelconque argumentation, évoque l'émission Enjeux et y va d'insinuations malveillantes à l'endroit des médecins du BEM, attaquant leur compétence et leur probité.

Qui désigne les membres du BEM?

Le conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, organisme paritaire, qui relève du ministère du Travail, et non de la CSST, est responsable de la nomination des médecins membres du BEM.

Composé de 12 personnes provenant des organisations patronales et syndicales (incluant la CSN), ce

conseil s'assure de la compétence, de l'intégrité et de l'impartialité des médecins experts qu'il nomme. Toutes les nominations de médecins sont annuelles.

L'avis de nomination stipule clairement que «le professionnel de la santé qui accepte d'agir à titre de membre du BEM doit être libre de toute attache permanente ou contractuelle avec un employeur ou une association d'employeurs, avec un syndicat ou une association de travailleurs, de même qu'avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail».

Qui sont les membres du BEM? Ils sont tous médecins spécialistes en pratique active dans des centres hospitaliers de courte durée, ou en semiretraite après plusieurs années de pratique clinique. Plusieurs d'entre eux sont également professeurs à l'université.

Le rôle du médecin expert membre du BEM consiste à donner un avis sur des questions d'ordre médical, bien définies dans un article de la loi (article 212). Pour ce faire, l'expert doit réviser le dossier complet, souvent très volumineux, du patient.

Ce dossier comprend le formulaire décrivant l'accident, les résultats d'analyses de laboratoire et d'épreuves radiologiques, les protocoles opératoires, les nombreux rapports d'évolution du médecin traitant ainsi que ceux des différents consultants.

S'y retrouvent également les rapports du médecin désigné par l'employeur et-ou ceux désignés par la CSST qui contestent des éléments d'ordre médical.

De plus, le dossier renferme souvent des décisions émanant du Bureau de révision ou de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles.

Une fois l'analyse du dossier complétée, le médecin questionne l'accidenté sur la nature de son travail habituel, les circonstances de l'accident, les suites immédiates de celui-ci et l'effet constaté des différents traitements et médicaments.

Par la suite, le patient décrit sa symptomatologie actuelle et exprime son appréciation des différentes mesures thérapeutiques. Le questionnaire comprend aussi l'historique des antécédents médicaux pertinents.

Subséquentement, le médecin procède à l'examen physique où il examine minutieusement la région anatomique ou le système atteint. Parfois, les radiographies sont disponibles et font l'objet d'un examen attentif.

C'est seulement après avoir recueilli tous ces éléments qu'il en fait l'analyse et la synthèse. Il rédige un rapport détaillé de plusieurs pages, dans lequel il clarifie les ambiguïtés inhérentes à la problématique soumise, et motive chacune de ses décisions.

Dans le débat actuel, l'attitude de discrétion et de retenue des membres du BEM a encouragé la surenchère médiatique, et l'inflation verbale de certains groupes de pression.

La démagogie a atteint son apogée lorsqu'à la veille de la commission parlementaire sur le projet de loi, la CSN annonçait en conférence de presse avoir découvert (juste à temps!) des prétendues «victimes» des agissements des membres du BEM.

Tout système d'assurances, quel qu'il soit, fait appel à des experts pour évaluer les dommages et trancher les litiges.

Pour les contestations médicales en matière d'accidents du travail, le législateur a opté pour la formule décrite précédemment.

N'en déplaise aux détracteurs du système, elle assure le recours à l'expertise d'un médecin reconnu pour sa compétence et son objectivité, ainsi que l'équité envers toutes les parties concernées.

C'est dans cette optique que les membres du BEM accomplissent consciencieusement leur travail.

## À P R O P O S

## ...de l'économie américaine en 1997

Le cycle de croissance économique aux États-Unis célébrera son sixième anniversaire cet été, et la question du potentiel de croissance pour les prochaines années est vitale. Pour prévoir ce que sera la conjoncture économique, l'analyse des cycles économiques passés est essentielle mais il faut également tenir compte de facteurs inédits. Comparativement à celle des autres pays industrialisés, l'économie fait bonne figure aux États-Unis. Si la progression de l'activité économique y a été beaucoup moins cahoteuse que dans bien d'autres pays, le cycle d'expansion

actuel y est cependant moins fort qu'à l'habitude. Les perspectives à court terme sont très bonnes. Elles prennent en compte que la situation économique des ménages et des entreprises demeurera favorable même si leurs dépenses progresseront moins rapidement. Ailleurs dans le monde, l'activité économique devrait s'accélérer progressivement, ce qui permettra aux États-Unis de profiter de l'accroissement du commerce mondial.

En perspectives, bulletin d'études économiques du Mouvement Desjardins, février 1997.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Déclenchement prochain d'élections fédérales

## Qui les aime les suive!

Les libéraux fédéraux sont dangereusement déphasés au Québec

MICHEL MAGNANT

L'auteur, titulaire d'un doctorat, est politologue

**D**epuis quelques semaines, on fait état de la nouvelle stratégie québécoise des libéraux fédéraux en vue de la prochaine élection. Ceux-ci espèrent marquer des points en ramenant le maximum de fédéralistes sous leur bannière, en capitalisant sur la crainte d'un prochain référendum, tout en profitant d'un redécoupage avantageux de la carte électorale. Cette stratégie n'est, hélas, qu'une improvisation qui ne s'attaque pas à leur principale faiblesse, soit leur manque de points communs avec une mentalité québécoise qui semble leur échapper.

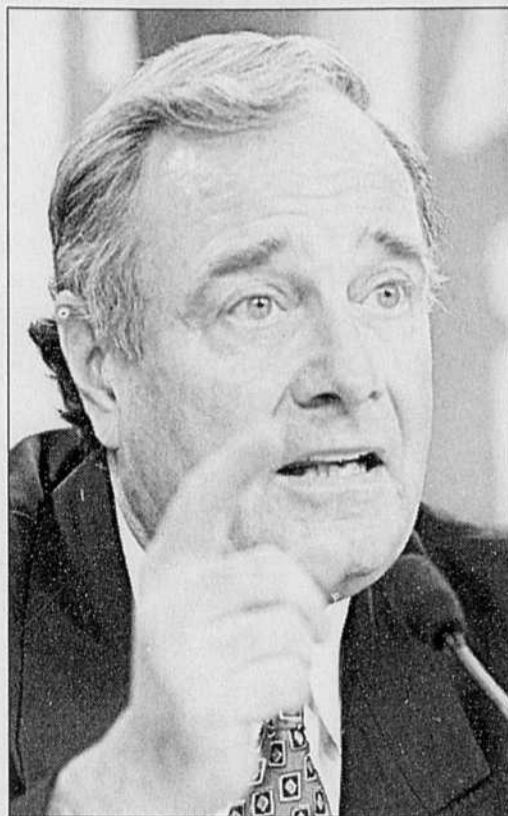
## Une nouvelle mentalité s'étend Québec

De fait, les libéraux n'ont pas encore compris qu'un changement de mentalité a pris place au Québec. Le postmodernisme, courant d'opinion sous-jacent et contestataire, se développe depuis une vingtaine d'années et plus particulièrement depuis quatre ou cinq ans. Ses nouvelles valeurs sont la méfiance de l'autorité institutionnelle, la primauté donnée au vécu individuel et l'importance accrue de l'identité nationale.

Marginales encore hier, ces nouvelles attitudes seraient désormais décisives selon certaines études spécialisées. La nouvelle légitimité politique ne viendrait plus de la bonne gestion, mais plutôt du rapprochement entre l'État et les citoyens. Finis les grands principes et les discours gouvernementaux centrés et place à l'apologie du citoyen moyen. Bill Clinton aurait d'ailleurs lui-même compris et utilisé cette approche lors de la récente campagne présidentielle, en parlant peu du gouvernement et beaucoup de l'Américain moyen.

Dans cette nouvelle perspective, le gouvernement fédéral apparaît de plus en plus comme une institution déphasée: trop traditionnelle, trop fermée au vécu des gens et à leur besoin d'identité nationale. La performance de Jean Chrétien aux forums télévisés d'avant les fêtes était d'ailleurs symptomatique de l'existence d'un nouveau clivage entre le politicien traditionnel et les nouvelles attentes d'un public qui voulait qu'on parle davantage de ses problèmes que du «bon gouvernement libéral».

Le gouvernement du Parti québécois s'est quant à lui providentiellement ressourcé avec cette nouvelle mentalité grâce à la venue de Lucien Bouchard. De fait, ce dernier, par son style, a fourni à la campagne référendaire la nouvelle rationnelle contestataire qui lui manquait sous Parizeau. En faisant passer le gouvernement fédéral pour une technocratie fermée au changement et aux attentes des Québécois, il a provoqué un retournement de situation favorable au OUI. L'effet Bouchard serait la fusion du postmodernisme avec le na-



De gauche à droite: Paul Martin, ministre fédéral des Finances, Jean Chrétien, premier ministre du Canada, et Stéphane Dion, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales. A moins d'un revirement important dans leur style de campagne politique, tout semble indiquer que les libéraux fédéraux ne peuvent plus influencer la majorité des Québécois francophones.

ionalisme. Cette approche, désastreuse pour les libéraux, bouleverse la façon de faire les campagnes politiques au Québec. Ce n'est pas pour rien si le vote libéral est tombé à 25 % chez les Québécois francophones en 1988 et à 20 % en 1993: de fait, à tort ou à raison, les libéraux ne correspondent tout simplement plus aux nouveaux besoins des électeurs québécois.

D'ailleurs la popularité de Jean Chrétien ne cesse de décroître, passant de 68 % de satisfaction en mai 1995 à 44 % en février 1997, pour l'ensemble du Canada. De fait, 58 % des électeurs canadiens qui vont voter libéral cette année voteraient pour un autre parti s'il existait une alternative. L'hypothèse de plusieurs chercheurs, dont la mienne, est que la postmodernité s'étend désormais à tout le Canada, tout en étant beaucoup plus forte au Québec, là justement où elle fait une différence.

Dans un tel contexte, on peut se demander pourquoi les libéraux ne voient toujours pas venir le danger. Deux ordres d'explications sont possibles. Premièrement, il y a toute une série de facteurs ad hoc: méconnaissance de la sociologie dans les milieux politiques fédéraux, alors que la nouvelle mentalité est essentiellement de nature sociologique; amateurisme des recherches en opinion publique, qui ne sont pas conçues pour aller chercher des changements d'attitudes complexes comme le postmodernisme; phénomène de la tour d'ivoire d'un gouvernement qui a perdu contact avec la population, déclin du Parti libéral fédéral qui, à bien des endroits, n'est plus qu'une coquille vide.

Mais c'est à un niveau plus fondamental qu'il faut chercher la réponse. C'est la conception même que se font les libéraux fédéraux de l'État et de la politique qui est pé-

riée par l'accent excessif qu'elle met sur les institutions et leur présence dans la vie des citoyens. Les libéraux, le ministre Stéphane Dion en tête, demeurent persuadés qu'un gros État social-démocrate, relativement bien géré, est tout ce que la population peut désirer. Ils attribuent alors leur faiblesse à un simple manque de visibilité face à l'activisme des péquistes, problème que l'on croit pouvoir résoudre par un nouvel activisme fédéral. Malheureusement pour eux, cette montée aux barricades, pluie de drapeaux canadiens à la clé, est à la fois amusante et fautive.

## Une nouvelle stratégie s'impose

Pour réussir, les libéraux devraient, à un moment donné, s'adapter eux-mêmes à la mentalité postmoderne. C'est pour ne pas l'avoir compris qu'un Gorbatchev par exemple a non seulement perdu le pouvoir mais a vu son système politique s'écrouler. A un niveau beaucoup moindre, c'est un phénomène semblable qui guette le fédéral au Québec. Dans un premier temps, le fédéral devrait passer d'un discours «gouvernement-centrique» à un autre, «citoyenno-centrique». Le nouveau discours doit donner l'impression que l'État s'intéresse davantage aux problèmes «vécus» des gens, qu'il parle leur langage, qu'il reflète leurs attentes et leurs perceptions et, surtout, qu'il comprend et accepte leur besoin d'identité.

Lucien Bouchard maîtrise complètement la nouvelle mentalité et l'exploite à fond. C'est le fameux «effet Bouchard» dont on a tant parlé. Premier politicien véritablement postmoderne du Québec, sa stratégie, toute intuitive, crève les yeux: elle consiste bien sûr à se rapprocher des gens, de leur vécu, de leurs attentes, mais elle

cherche aussi à instaurer une démocratie participative où divers forums de négociation entre «partenaires sociaux» remplacent la fonction traditionnelle (assez désuète) des Parlements. Et l'image porte, même si, dans les faits, l'État québécois demeure une grosse bureaucratie sûre de sa vérité institutionnelle.

Les libéraux sont donc encore très loin de comprendre et de maîtriser le facteur postmoderne. En s'entêtant, pour mille raisons, valables ou pas, dans une approche traditionnelle, ils risquent de perdre le contrôle de la situation, même si leur réélection est assurée.

## Pronostic

De fait, après la prochaine élection, il risque d'y avoir un clivage compliqué entre le fédéral et le Québec. Si les libéraux devaient rafter plus de 85 % des comtés hors Québec (projections de Drouilly et Cotnoir), la polarisation entre un Québec représenté majoritairement par le Bloc et un Canada représenté par les libéraux pourrait être dangereuse. Elle apporterait de l'eau au moulin de l'argumentation de Lucien Bouchard, à savoir que le gouvernement fédéral se canadienise de plus en plus et, par conséquent, se ferme encore davantage aux aspirations des Québécois. D'ailleurs, M. Bouchard devrait remporter facilement la prochaine élection provinciale et même le référendum en 1999 en étant simplement porté par la nouvelle conjoncture.

## Quelques recommandations

La seule issue pour les libéraux serait de manifester une ouverture nouvelle à la mentalité des Québécois, sans quoi ils risquent de se retrouver à court d'arguments.

Compte tenu de la thèse de R. Inglehart (Le Postmodernisme dans les sociétés industrielles avancées), l'accent devrait être mis d'abord sur un nouveau type de campagne plutôt que sur des solutions legalistes traditionnelles relevant d'une plomberie constitutionnelle usée. Et même si rien ne les a préparés à cette nouvelle forme de politique, les libéraux fédéraux pourraient toujours utiliser certains moyens «postmodernes» encore à leur portée, comme, par exemple:

- une consultation générale des Québécois par le gouvernement fédéral (redonner la parole aux Québécois est prioritaire);
- des forums réunissant le gouvernement fédéral et les «partenaires sociaux» du Québec (le forum est à fait contre-productif de réduire de façon implicite du Québec, le Parlement a pratiquement perdu son rôle);
- un nouveau discours fédéral où on donnerait la priorité aux citoyens et à leurs attentes (le discours institutionnel passe mal au Québec);
- un discours reconnaissant l'importance de l'identité québécoise;
- un slogan portant sur l'ouverture au changement.

Le virage postmoderne demeure hypothétique pour les libéraux fédéraux. Mais tout semble indiquer qu'à moins d'un revirement important dans leur style de campagne politique, ils ne peuvent plus influencer la majorité des Québécois francophones.

## Le PLC ne correspond plus aux nouveaux besoins des Québécois

## La seule issue serait de manifester une ouverture nouvelle

## Finances publiques du Québec

## Se donner une marge de manœuvre

Démanteler l'État pour lui redonner sa capacité d'intervention revient à tuer le malade pour combattre la maladie

PIERRE PAQUETTE

Secrétaire général de la CSN

**D**epuis quelques semaines, des organisations patronales ont publiquement invité le gouvernement du Québec à éliminer son déficit en recourant exclusivement à des compressions dans les dépenses publiques. Quant au gouvernement, les ministres Landry et Léonard, sans exclure une augmentation accessoire des revenus de l'État, ont réitéré à plusieurs reprises que l'essentiel de l'atteinte du déficit zéro s'appuierait sur des compressions de dépenses de l'ordre de 4 \$ pour chaque dollar additionnel de revenu.

On oublie trop souvent que, derrière ces choix budgétaires, c'est le financement de services publics essentiels à la population qui est en cause. Or, les besoins en santé, en services sociaux et en éducation sont criants, comme nous le rapportent quotidiennement les médias. L'importance de ces besoins appelle certes une transformation de nos services publics mais aussi un financement adéquat.

C'est pourquoi la CSN, comme d'autres, a proposé une autre voie.

## Une autre voie

Cette voie reconnaît l'importance pour le Québec d'assainir ses finances publiques. Cet assainissement est nécessaire pour redonner à l'État toute sa capacité d'intervenir dans les domaines de l'économie et du social. C'est cette même raison qui explique que la CSN est en désaccord avec une stratégie d'élimination du déficit budgétaire par des restrictions dans les services publics. En effet, le résultat serait alors exactement le contraire de ce qui rend nécessaire l'assainissement des finances publiques: démanteler l'État pour lui redonner sa capacité d'intervention revient à tuer le malade pour combattre la maladie!

C'est par la relance de l'emploi que le Québec sera en mesure de trouver une solution durable à ses problèmes, notamment ceux des finances publiques. Bien des consen-

sus du Sommet socioéconomique vont dans le sens de cette relance. Cependant, il est clair que, pour les deux prochaines années, les efforts pour l'emploi ne se matérialiseront pas de façon suffisante en rentrées fiscales supplémentaires.

Aussi la CSN a-t-elle rendu publique une proposition qui, en augmentant de façon temporaire les revenus de l'État, permet d'atteindre les cibles budgétaires sans recourir à la réduction de 2,6 millions de dollars des dépenses de programmes prévue pour l'exercice financier 1997-98.

## Une proposition réaliste et solidaire

Cette proposition permet de mettre en place un pont de 2,2 milliards de revenus additionnels, en resserrant les dépenses fiscales comme proposé par la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, en surtaxant les profits records enregistrés année après année par les institutions financières, en profitant des rendements financiers très avantageux pour mettre à contribution de façon prudente les actifs des REER et des régimes de pension, en accentuant la progressivité de l'impôt pour les contribuables ayant un revenu imposable de 60 000 \$ et plus.

Cette proposition montre que, malgré les discours ambiants, il existe une marge de manœuvre du côté des revenus. Une marge de manœuvre qui doit être utilisée en mettant à contribution équitablement les citoyens en fonction de leurs moyens, sans affecter le pouvoir d'achat moyen des consommateurs et la relance de l'emploi.

Certains rétorqueront que nous sommes déjà trop taxés



Pierre Paquette (à gauche) en compagnie de Gerald Larose, président de la CSN, et de Clément Godbout, président de la FTQ, lors du Sommet socioéconomique d'octobre 1996.

au Québec. La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics a établi à 6 % le fardeau fiscal supplémentaire que les particuliers et les entreprises absorbent au Québec par rapport à l'Ontario. Ce chiffre mérite d'être relativisé. En effet, pour une société moins riche que l'Ontario comme le Québec, l'effort fiscal pour se donner un niveau de services équivalent est nécessairement plus grand. D'autant plus que, dans bien des domaines, notre héritage politique nous oblige à dédoubler des structures administratives, tout en étant pénalisés par le système fédéral. De plus, ce fardeau fiscal plus élevé retombe,

en fait, sur les particuliers. L'étude de Price Waterhouse, rendue publique il y a quelques semaines, réitère que notre fiscalité des entreprises est comparable ou plus avantageuse que celles des provinces avoisinantes. Il y a d'ailleurs là un espace à examiner sérieusement.

Cependant, malgré cette charge fiscale pour les particuliers pris dans leur ensemble, il faut signaler que le régime d'imposition québécois est plus progressif que le régime ontarien. Par exemple, la fiscalité québécoise est plus généreuse envers les familles que celle de l'Ontario, jusqu'à un revenu de 47 515 \$.

En fait, nous croyons même que cette progressivité pourrait être légèrement augmentée puisque les ménages se trouvant dans la tranche des 20 % les plus riches s'approprieraient 39,7 % du revenu disponible en 1993, alors que les ménages se trouvant dans les 20 % les plus pauvres ne disposaient que de 6 % de ce revenu. Cela, sans compter les actifs respectifs qui accroissent les écarts de richesse.

Au plan international, on constate que le Québec se situe au milieu des pays de l'OCDE pour son effort fiscal en proportion du PIB, incluant l'impôt fédéral, derrière des pays comme la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège, qui ont presque tous la caractéristique d'être de petits pays, riches et dynamiques.

En fait, le niveau d'imposition dépend des choix collectifs qui sont faits sur le type de services publics et de protection sociale qu'une société veut se donner.

La compétitivité d'une économie ne repose pas exclusivement sur sa fiscalité. Bien d'autres facteurs comme la qualité de la main-d'œuvre, la disponibilité et le prix des ressources naturelles, la recherche et le développement, l'innovation, la qualité de vie sont à cet égard déterminants. Il serait tout à fait contre-productif de réduire de façon dogmatique le financement des missions de l'État en remettant en cause la qualité de ces facteurs.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec doit dans son prochain budget s'engager de façon cohérente et responsable dans la voie de la solidarité sociale comme base du développement social et économique du Québec.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (directeurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre LeGault, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyliane Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Boutin (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Vénéral jean



ASSOCIATED PRESS

**CE JEAN A PLUS DE CENT ANS.** Il s'agit peut-être du jean le plus usé et le plus confortable au monde. Ce Levi's 501 a été fabriqué entre 1886 et 1902, à New York. Il a été retrouvé dans une mine de charbon désaffectée du Colorado. Levi Strauss & Co en a fait l'acquisition, au prix de 25 000 \$ US, afin de garnir son musée de San Francisco. La collection Levi Strauss comprend quelque 1500 chemises, vestes et pantalons dont certains remontent au début du siècle. La compagnie a commencé la fabrication des jeans en 1873.

## EN BREF

## Affaire Airbus: Ottawa perd

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral a perdu une autre bataille dans l'affaire Airbus, hier. La Cour d'appel fédérale a maintenu la décision d'une instance inférieure selon laquelle la GRC et le ministère de la Justice avaient violé les droits de l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber. L'envoi d'une lettre aux autorités suisses, sollicitant leur aide pour une enquête sur des pots-de-vin dans la vente d'avions Airbus à Air Canada, avait enfreint la protection constitutionnelle contre les fouilles et les saisies abusives, a maintenu le tribunal. Le verdict pourrait avoir des répercussions sur des centaines d'enquêtes criminelles. Les autorités fédérales pourraient toutefois porter cette décision en appel, cette fois devant la Cour suprême du Canada.

## Enquête sur un accident

(PC) — Il faudra quelques jours afin que soient complétées les deux enquêtes en cours sur l'accident impliquant une ambulance d'Urgences Santé et un autobus scolaire, survenu mardi, à Laval. La police de Laval a ouvert une enquête sur les circonstances entourant cette collision qui a fait sept blessés, dont quatre enfants. En même temps, Urgences Santé mène une enquête interne dans le cadre de laquelle sera analysé le contenu de la boîte noire dont toutes ses ambulances sont équipées. Cet instrument permettra de connaître les paramètres techniques de la collision.



**S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.**

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet devoir@cam.org  
Agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)  
Version internet (514) 278-6060  
1-800-563-5665

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé en publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## EATON

## Employés informés

SUITE DE LA PAGE 1

Toutefois, la révision dont ils sont l'objet, tout comme les 27 autres magasins dans six provinces, pourrait entraîner des changements très importants. Dans un communiqué émis de Toronto, le président, George Eaton, mentionne que trois options sont considérées: des négociations avec les locataires et autres ayants droit de la compagnie, la vente des magasins à de nouveaux locataires et la fermeture.

Un analyste du secteur de la vente au détail, M. John Winter, de la firme John Winter Associates à Toronto, a dit s'attendre à ce que la plupart des magasins visés soient fermés, «à moins qu'on ne paie Eaton pour qu'ils restent».

Il va sans dire que, selon le rendement de chacun de ces magasins, Eaton va privilégier une option ou l'autre. Si les résultats sont relativement bons, il voudra renégocier le bail; sinon on cherchera un acquéreur et, à défaut d'en trouver un, on fermera tout simplement le magasin.

En fait, pour tout le Canada, 31 magasins sont ainsi mis sur la liste des cas douteux; il y a en plus un centre de distribution. Pas moins de 12 des établissements visés se trouvent en Ontario, dont deux dans la ville de Toronto. Il y en a sept en Alberta, cinq au Manitoba et un dans chacune des provinces suivantes: Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique et Saskatchewan.

Tous les employés concernés ont été informés des mesures que Eaton met en place pour aider ceux qui pourraient être touchés par une vente ou une fermeture. On aidera notamment ces personnes à trouver un emploi ailleurs dans la chaîne des magasins.

Eaton précise par ailleurs que la liste des magasins divulguée hier pourrait changer, selon les circonstances. Au moment de l'annonce de sa mise sous la protection contre les faillites, le 28 février dernier, Eaton avait fait savoir qu'il faudrait probablement de quatre à six mois pour compléter la restructuration majeure et nécessaire pour relancer les magasins Eaton.

## Oh! lac...



FRANK GUNN CANADIAN PRESS

**CE CYCLISTE** profitait hier du beau temps pour faire une randonnée sur la promenade du lac Ontario, à Toronto. Le printemps n'est pas loin comme on le sentira aujourd'hui et demain à Montréal, deux journées ensoleillées, même si le fond de l'air sera encore un peu frais. Le vrai printemps, c'est pour la semaine prochaine, quelque part autour de vendredi.

## BN Atmosphère démocratique

SUITE DE LA PAGE 1

met d'obtenir un emprunt au tiers du taux de base, soit supprimé. Cette proposition a reçu l'appui de 18 % des actionnaires qui se sont prononcés. L'ex-journaliste, député et diplomate a obtenu 9,5 % des voix exprimées pour sa proposition limitant la rémunération du plus haut dirigeant de la banque à 20 fois le salaire moyen de ses subalternes — M. Bérard a touché une rémunération globale de 1,2 million de dollars en 1996 — et 12 % des voix exprimées pour la proposition limitant le mandat de tout administrateur à dix ans.

Des dizaines d'actionnaires sont venus débattre de chacune des propositions de

M. Michaud. Puis un autre contingent a profité de cette atmosphère démocratique pour interroger les dirigeants sur d'autres sujets pendant la période de questions qui a suivi.

Sœur Lorraine Lamarre de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne, de Toronto, et membre d'un groupe de travail de l'Église sur les responsabilités des sociétés commerciales, a questionné les dirigeants sur l'écart grandissant entre riches et pauvres que viennent creuser «des millions donnés à quelques-uns», «à des hommes dans leur tour d'ivoire».

Pour appuyer la direction de la Banque Nationale, plusieurs membres de son conseil — Marcel Dutil, Michel Perron,

Léonce Montambault, Bernard Lemaire, Guy St-Germain —, tous bien préparés, ont tenté de convaincre les actionnaires de voter contre chacune des propositions de M. Michaud.

Un investisseur institutionnel, Jean-Luc Landry, de Bolton Tremblay, qui détient 800 000 actions de la Banque Nationale, s'est dit favorable à ce que les postes de président du conseil et de chef de la direction soient scindés, bien qu'il ait voté contre cette proposition pour ne pas lier le conseil d'administration. Mais il a invité cette instance à revoir cette pratique.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a voté en faveur de la proposition de

M. Michaud voulant qu'un fournisseur de la banque ne puisse pas devenir membre de son conseil. La Caisse a toutefois marqué son abstention dans les quatre autres votes et fait parvenir à M. Bérard une liste de 12 recommandations touchant la régie d'entreprise.

M. Michaud entend maintenant porter son combat devant les autorités fédérales en demandant des amendements à la Loi des banques, «la Loi des banquiers», dit-il, notamment en ce qui a trait à la sollicitation des procurations en vue des assemblées annuelles. La pratique actuelle favorise, selon lui, les positions des dirigeants au détriment des propositions émanant de simples actionnaires.

## SANTÉ Un «os» en éducation

SUITE DE LA PAGE 1

En fait, si le gouvernement reconnaît que, dans le domaine de la santé, les rigidités se trouvent autant sinon davantage du côté des administrations régionales et locales que dans les conventions collectives, un pas de géant sera accompli vers une solution négociée avec les 200 000 syndiqués de ce secteur. Leurs représentants syndicaux estiment que les mécanismes de remplacement comprises dans les conventions collectives — y compris sur la règle des 50 km — et la bonne volonté des syndiqués seront suffisantes pour survivre au départ de plus de 7000 employés dans ce secteur.

«Si le ministère et le gouvernement sont sérieux en disant qu'ils veulent faire ça, indique le président de la Fédération des affaires sociales (CSN), Louis Roy, je pense que l'optimisme est de rigueur. Mais si c'est juste un «frame-up» pour trouver une mécanique pour, encore une fois, couper dans le secteur public, il est mieux d'oublier ça. On ne va pas là pour cautionner ça. On y va

pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils ont identifiés.»

La FAS et la FIIQ (infirmières), qui représentent près des trois quarts des employés de la santé, croient qu'une entente est possible si le gouvernement démontre aussi de la souplesse. Même son de cloche chez Henri Massé, le secrétaire général de la FTQ, mais il ajoute que les syndiqués ont aussi un bout de chemin à faire. Selon lui, une procédure accélérée de remplacement, en suspendant les délais d'affichage, est notamment possible.

«Il y a déjà des mécanismes dans les conventions qui permettent, à travers les registres de postes, d'en arriver à cette procédure accélérée. Tout ce qu'on veut, c'est de ne pas enlever des droits aux syndiqués. On peut accélérer des procédures sans brimer personne.»

La présidente de la FIIQ, Jenny Skene, donne, quant à elle, l'exemple de la règle des 50 km que des infirmières ont souvent décidé d'outrepasser, sur une base volontaire, pour accepter un poste plus éloigné

de leur domicile. Pour cette raison, elle soutient que le problème vient plus souvent des patrons dans le réseau de la santé.

«À Québec, par exemple, on a fermé trois établissements en juin. Aux conventions collectives, une mécanique était prévue, mais on s'est entendu avec les régies régionales pour faire un blitz de remplacement et on a réussi en à peine une semaine et en replaçant des gens à l'extérieur du 50 km. À Montréal, cela n'a pas fonctionné autant parce qu'il y avait des réticences. Donc c'est possible de le faire.»

Une rencontre exploratoire a eu lieu en fin de semaine dernière entre les négociateurs du gouvernement et leurs vis-à-vis syndicaux de la FTQ, FIIQ et CEQ, mais elle n'a donné lieu à aucune entente. Il ne s'agissait pas, selon les syndicats présents, d'exclure la CSN et la FAS, mais d'explorer le terrain et les ouvertures possibles. La FAS se joindra d'ailleurs aux négociations pour mieux défendre l'intérêt de ses membres et parce que, comme les autres syndicats, on constate l'intérêt que repré-

sentent les offres gouvernementales sur les mises à la retraite.

Mais le travail ne se terminera pas vendredi, prévient-on. L'important sera d'en venir à un accord sur des mécanismes de remplacement rapides. Henri Massé croit que les départs à la retraite pourraient même atteindre 8000 à la santé. Jenny Skene et Louis Roy pensent plutôt que la réforme Rochon a déjà passablement essaimé le réseau, mais qu'il est certes possible d'aller plus loin qu'à l'éducation, ne serait-ce que parce qu'il y a des gens travaillant en santé qu'en éducation.

«Que ça roule, que ça aille bien et qu'en même temps on atteigne les objectifs du gouvernement, on va avoir un petit ange dans nos cahiers de devoirs», lance Mme Skene.

Il resterait donc au gouvernement à trouver des solutions dans le domaine de l'éducation où la tâche représente un «os» véritable. Les solutions à court terme ne sont pas légion, mais Henri Massé, de la FTQ, croit qu'on peut là aussi faire preuve d'imagination.

## THÉRIO Dans la source vivante

SUITE DE LA PAGE 1

d'où la proximité du taxi. «C'est Marie-Josée qui m'a invité. Je l'ai eue dans mon taxi hier, ça faisait depuis Vanier qu'on s'était pas vus.» Chemin faisant, on a passé devant Vanier, le high school en question. «C'est là qu'on s'est connus. The three best years of our lives.» Et David Brooks, c'est son nom, de me raconter qu'elle séchait tout le temps les cours pour aller jouer du piano dans la salle de musique. Le lendemain, c'est la première chose dont j'ai parlé à Marie-jo Thério, dont les impossibles yeux vert jade se sont écarquillés, se mirant encore mieux dans le grand bol de café au lait. «David? T'es rencontré David Brooks? Ça, c'est vraiment drôle! C'est vrai que c'était un refuge. Je m'en allais dans la salle de piano et je fermais la porte. C'était salutaire. J'avais tellement de choses à décortiquer. Il y avait comme un immense délai entre ma capacité de dire les choses et ce que je ressentais sur le moment. J'étais incapable de spontanéité. Alors, il y avait la salle de piano. Ma respiration de la journée. Tout d'un coup, dans la musique, les choses avaient un sens, sur lequel il ne pouvait y avoir de jugement. J'étais comme libérée.»

Free Brooks, dans le taxi, j'avais l'impression d'être à Freehold, New Jersey, avec un copain d'enfance de Bruce Springsteen. En plein sightseeing tour de leur époque commune. En plein dans la source vivante des chansons. Après Vanier, Brooks m'a indiqué une aire de stationnement. «Tu vois, là, le parking de l'hôpital? C'était là, l'affaire de Pierre Vautour...» Une heure plus tôt, Marie-jo Thério chantait Café Robinson, la triste et belle histoire pas du tout inventée de sa passion pour Pierre Vautour devant quatre cents amis, parents, vieilles connaissances et nouveaux fans from Moncton (y compris sa maman, qui a elle-même chanté Parlez-moi d'amour, et fort joliment).

Ce n'est évidemment pas le hasard qui nous a menés le lendemain audit café Robinson. Elle y connaissait forcément tout le monde. Et réciproquement. Un journaliste de Radio-Canada Moncton nous a interceptés, le temps d'une interview-minute. Une amie s'est arrêtée à notre table pour donner des nouvelles. Marie-jo m'a mis au parfum après coup: «Son gars a quatorze ans, il a ben de la misère, il a lâché l'école, il veut plus rien savoir. Mais il joue de la guitare comme un dieu: s'il avait trois ans de plus, je le prendrais dans mon band.»

Marie-jo Thério elle-même a quitté Moncton à 17 ans. Jamais fini le bac d'Études françaises à l'UdeM. Et ne s'est pas éternisée non plus au Conservatoire d'art dramatique. «J'ai toujours envie de partir. C'est dans ma nature de me dérober.» Elle est pourtant revenue à Moncton. Souvent. «J'ai eu le temps de transformer mon rapport avec Moncton. De reserrer des liens. Quand je suis partie, les racines étaient plus fragiles. Je ne voulais être attachée à rien, ni à personne. Adolescente, à Moncton, j'étais en implosion. Tout était clos, secret. Même vocalement, je chuchotais mes chansons. Il fallait que ça saute, que les encadrements soient moins serrés, qu'il y ait une permission.»

Entre la fuite en avant de la fille de Moncton et le spectacle à la salle Jeanne-de-Valois de l'université, véritable homecoming, Marie-jo Thério est devenue une vedette. L'héroïne locale. On a suivi ses progrès de loin en loin, ses rôles dans Nelligan, Les Misérables, puis ses deux ans en Laura Cyr dans Chambres en ville. L'auteur-compositeur-interprète a mis plus longtemps à émerger, de café en café et de festival en festival jusqu'à la finale de Granby et le premier album, paru en 1995 et reçu assez timidement par la critique. C'est finalement son spectacle au Studio-théâtre de la PdA, à l'automne 1995 et en reprise au printemps

1996, qui a ouvert les vannes. C'est à ce moment-là que, moi, j'ai craqué. Défailli. Que je me suis épris. Et que je l'ai écrit, vian comme ça vient, corps, cœur et tête, dans le journal. En lisant le papier, une fois publié, j'en étais presque... intimidé. «Moi aussi, d'avouer l'intéressée. C'était tellement physique. J'étais comme palpable. C'était moi. Je me disais: après ça, les gens vont attendre la lune. Mais en même temps, ça a été aussi une permission. You know what I mean? La légitimation d'un tempérament. Quand on a fait l'album, les contraintes étaient plus présentes. Maintenant, je respire mieux. Emmenez-en, des attentes!»

Maintenant, de fait, tout déboule. Le prix Félix-Leclerc, obtenu aux dernières FrancoFolies de Montréal, l'enverra à La Rochelle cet été. Elle a déjà établi une tête de pont en France: séjour dans la petite salle du Sentier des Halles, première partie de Georges Moustaki au Casino de Paris et, le 20 mars prochain, participation à la finale du Tremplin du Chorus des Hauts-de-Seine, notable festival de chanson. Le tout rejaillissant chez elle. À la cérémonie des East Coast Music Awards, elle a chanté À Moncton devant sa ville au grand complet. Elle la chantera ce soir aussi, au Cabaret.

Mais la fille de Moncton n'a pas changé. Devant moi, au café Robinson, j'avais encore la Marie-jo Thério au regard un peu affolé qui chante «J'veux pas payer mes comptes / J'veux pas laver la vaisselle / J'veux laisser traîner mes affaires je veux battre des ailes» dans À quoi j'ai rêvé. «Le comble de l'absurdité, a-t-elle compris, c'est de devenir la conséquence de ce gros truc qu'est la carrière. Il faut continuer de choisir son expérience. Faut vivre.» J'entendais en écho ce qu'affirmait David Brooks avant de me déposer à la porte du bar Au deuxième, sur la Main. «Marie-Josée, elle était déjà pareille dans le temps, et même un peu plus.»